



Une enquête sociologique sur la mobilisation citoyenne autour du projet de reconstruction de l'Unité de Valorisation Énergétique du Mirail (Toulouse)

Entre technicisation du débat, concertation et invisibilisation des déchets

Travail de recherche réalisé dans le cadre du stage de Master 2

Réalisé par

CESCA Angélique

Etudiante en Master 2 MISS - Médiation, Intervention sociale, Solidarités, Sociologie –
Université Toulouse – Jean Jaurès

Stage effectué auprès de Zero Waste Toulouse

Tutrices de stage :

Anne-Fleur Hug

Lilas Sultan

JUILLET 2026

SOMMAIRE

Introduction.....	3
Etat de l'art.....	5
I. L'incinération comme objet sociologique : du traitement technique des déchets à un choix politique.....	5
A. Le déchet comme fait social et politique.....	5
B. L'incinérateur, une infrastructure qui organise durablement un modèle de gestion des déchets.....	9
II. Technicisation, expertise et participation : comment le débat public peut être encadré	12
A. La dépolitisation par les instruments, les chiffres et la valorisation énergétique.....	12
B. La concertation : ouverture démocratique ou participation en bout de chaîne ?.....	15
III. Mobilisation, non-mobilisation et recomposition du conflit autour de l'incinérateur de Toulouse.....	19
A. Les mobilisations contre les incinérateurs : bien plus qu'un refus de proximité.....	19
B. Une démobilisation ou une transformation des conditions de la mobilisation ?.....	22
C. Des mobilisations moins visibles mais toujours présentes : vers une recomposition de l'engagement environnemental.....	25
Méthodologie.....	27
Analyses.....	32
I. Un incinérateur intégré au territoire : les conditions d'une faible mise en mobilisation	32
I. A. Une infrastructure progressivement normalisée : ancienneté, localisation et banalisation du risque.....	32
I. B. Une mobilisation qui repose sur quelques acteur·rice·s fortement investis.....	35
II. La fabrique d'un débat difficile à s'approprier : technicisation, cadrage et dépolitisation.....	39
II. A. De l'incinérateur à l'UVE : la construction d'un problème technique par les mots.....	39
II. B. Les effets de l'appellation « UVE » sur la mobilisation citoyenne.....	42
II. C. De la responsabilité institutionnelle à la responsabilité individuelle.....	45
II. D. Prévenir suppose d'abord de rendre les déchets visibles.....	47
III. La concertation : entre ouverture démocratique et recomposition de la conflictualité..	49
III. A. Une participation qui ouvre de nouveaux espaces de discussion.....	50
III. B. Une participation socialement sélective.....	52
III. C. Une conflictualité qui ne disparaît pas mais change de forme.....	56
Conclusion.....	58
Bibliographie.....	61

Introduction

Les déchets font partie de notre quotidien. Chaque jour, nous en produisons, nous les déposons dans une poubelle, puis ils sont collectés et pris en charge par les services de gestion des déchets. Pour la plupart d'entre nous, ce geste s'arrête là. Les déchets quittent alors notre espace de vie pour être transportés, triés, recyclés, enfouis ou incinérés selon les choix de gestion retenus par les collectivités. Derrière ce geste se trouve un ensemble de décisions publiques, d'infrastructures, de réglementations et d'acteur·rice·s qui organisent leur devenir. Ces choix ne relèvent pas uniquement de considérations techniques. Décider de réduire les déchets à la source, de développer le recyclage, de construire une nouvelle installation d'incinération ou d'étendre un réseau de chaleur revient aussi à faire des choix en matière de politiques environnementales, d'aménagement du territoire, de santé publique et de gouvernance locale. C'est pour cela que la gestion des déchets constitue un objet d'action publique qui peut donner lieu à des débats, des controverses et des mobilisations citoyennes.

Parmi ces choix, l'incinération occupe une place particulière. Longtemps présentée comme une solution permettant de traiter des volumes importants de déchets tout en produisant de l'énergie, elle fait régulièrement l'objet de controverses. Depuis les années 1980, plusieurs projets d'incinérateurs ont suscité des mobilisations citoyennes importantes, souvent portées par des inquiétudes sanitaires, environnementales ou démocratiques. Ces conflits ont largement contribué à faire évoluer les politiques publiques des déchets, notamment en renforçant les exigences de transparence, de concertation et d'évaluation environnementale. C'est dans ce contexte que s'inscrit le projet de reconstruction de l'Unité de Valorisation Énergétique (UVE) du Mirail à Toulouse, porté par Decoset. Mise en service en 1969, l'installation arrive aujourd'hui en fin de vie et doit être remplacée afin d'assurer la continuité du service public choisi de traitement des déchets sur le territoire toulousain. Comme tout projet industriel de cette ampleur, cette reconstruction a donné lieu à une concertation préalable organisée sous l'égide de la Commission nationale du débat public (CNDP), puis à une concertation continue qui s'est déroulée pendant plusieurs années.

Pourtant, un élément interpelle rapidement. Contrairement à d'autres projets similaires en France, la reconstruction de l'UVE du Mirail ne s'accompagne pas d'une mobilisation citoyenne de grande ampleur. Il n'existe ni manifestations massives, ni occupation durable du site, ni conflit fortement

médiatisé. Cette situation conduit à s'interroger : faut-il y voir un désintérêt des habitant·e·s pour les questions environnementales ? Une acceptation du projet ? Ou cette apparente faible mobilisation masque-t-elle des formes d'engagement plus discrètes ?

À partir de ce constat, cette recherche s'est donnée pour objectif de comprendre comment se construisent aujourd'hui les mobilisations citoyennes autour d'un projet d'incinération et plus largement, ce que le cas toulousain révèle des transformations contemporaines de l'action publique environnementale. Pour répondre à cette question, une enquête qualitative a été menée auprès de huit acteur·rice·s aux profils variés : représentant·e·s institutionnel·le·s, actrice de la CNDP, associations locales, militant·e·s engagé·e·s dans d'autres luttes contre des projets d'incinération ainsi que riverain·e·s. Ces entretiens ont été complétés par l'analyse des rapports de la CNDP, des documents produits par Decoset, des contributions citoyennes et de la littérature scientifique consacrée aux mobilisations environnementales, à la démocratie participative et à la gestion des déchets. Au fil de l'enquête, la question de départ s'est toutefois progressivement déplacée. Il est rapidement apparu que comprendre la faible visibilité de la mobilisation supposait d'aller au-delà de l'étude des seules formes d'engagement. Les entretiens ont mis en évidence un phénomène plus profond : la place particulière qu'occupent les déchets dans nos sociétés. Produits quotidiennement par l'ensemble de la population, ils disparaissent pourtant rapidement des espaces de vie grâce à un système de collecte et de traitement particulièrement efficace. Cette invisibilisation du déchet interroge alors directement les conditions dans lesquelles son mode de traitement peut, lui aussi, devenir un objet de débat public.

Cette recherche défend ainsi l'idée que la faible visibilité des mobilisations ne peut pas être expliquée uniquement par la technicité du projet, les dispositifs de concertation ou les ressources des associations. Elle s'inscrit dans un processus plus large où le déchet tend à devenir un « non-sujet », tandis que son traitement est progressivement présenté comme une question essentiellement technique. Dès lors, l'enjeu n'est plus seulement de comprendre pourquoi certaines personnes contestent un incinérateur, mais aussi de saisir comment les politiques publiques, les dispositifs participatifs et les catégories mobilisées pour parler des déchets contribuent à rendre certains aspects du problème plus visibles que d'autres.

Afin de répondre à cette problématique, ce mémoire s'organise en trois parties. La première revient sur l'histoire des politiques de gestion des déchets et des mobilisations contre les incinérateurs afin de situer le cas toulousain dans une perspective plus large. La deuxième analyse la manière dont le projet de reconstruction est progressivement construit comme un objet principalement technique, en

montrant les effets de la technicisation, du vocabulaire mobilisé et des représentations associées à l'incinération. Enfin, la troisième partie s'intéresse aux dispositifs de concertation et aux formes contemporaines de participation citoyenne afin de montrer que la mobilisation ne se réduit pas nécessairement à la contestation mais peut également prendre la forme d'un travail d'information, d'appropriation des savoirs et de construction progressive d'un problème public.

Etat de l'art

I. L'incinération comme objet sociologique : du traitement technique des déchets à un choix politique

A. Le déchet comme fait social et politique

Lorsque l'on parle des déchets, ils apparaissent souvent comme une évidence. Ils seraient le résultat de nos activités quotidiennes et poseraient principalement un problème de gestion: . A travers des questionnements liés à comment les collecter, les trier, les recycler ou les éliminer ? Dans cette vision, le déchet semble exister naturellement, indépendamment des sociétés qui vont le produire. Pourtant, plusieurs travaux en sociologie, en anthropologie et en histoire amènent à remettre en question cette production. Loin d'être un objet matériel, le déchet constitue un véritable fait social qui met en lumière des normes, des rapports de pouvoir, des représentations collectives et des choix politiques. Avant d'analyser les controverses sur l'incinération ou les formes de mobilisation citoyenne qu'elles peuvent faire apparaître, il faut revenir sur la notion même de déchet. Car la manière dont une société définit ses déchets va directement influencer les solutions qu'elle met en place pour les traiter. Interroger l'incinérateur du Mirail suppose donc, d'abord, d'interroger ce qui est considéré comme un déchet et les processus qui conduisent certaines matières à être désignées comme telles.

En droit français, le déchet est défini par l'article L.541-1-1 du Code de l'environnement comme « toute substance ou tout objet, ou plus généralement tout bien meuble, dont le détenteur se défait ou dont il a l'intention ou l'obligation de se défaire » (Code de l'environnement, art. L.541-1-1). Cette définition offre un cadre juridique indispensable à l'action publique. Elle permet d'identifier les matières qui sont concernées par les politiques de collecte, de traitement ou de valorisation.

Toutefois, elle dit peu de choses sur les mécanismes sociaux qui conduisent un objet à être considéré comme un déchet plutôt que comme une ressource, un bien ou une matière valorisable.

Les sciences sociales proposent de déplacer le regard vers ces mécanismes de qualification. Dans les années 1960, l'anthropologue Mary Douglas, dans *Purity and Danger (De la souillure* dans sa traduction française), met en avant que la saleté et les déchets ne sont pas naturellement liés mais plutôt le résultat de classifications culturelles (Douglas, 1966). Elle définit ainsi la saleté comme « matter out of place », c'est-à-dire une « matière hors de sa place ». Ce qui est considéré comme sale, impur ou jetable dépend donc des catégories de pensée propres à une société donnée. Un objet devient alors déchet lorsqu'il cesse d'occuper la place qui lui était socialement attribuée et qu'il sort de l'ordre attendu. Cette approche est prolongée par le géographe Jean Gouhier, qui insiste sur le caractère relatif du déchet (Gouhier, 2000). Pour lui, un objet devient un déchet lorsqu'il perd sa valeur d'usage pour la personne qui le possède mais tout en pouvant conserver une utilité pour d'autres acteur·rice·s. Le déchet ne renvoie donc pas à une qualité matérielle de l'objet lui-même mais plutôt à une relation sociale particulière entre une personne et une chose. Ce qui est considéré comme inutile par certain·e·s peut constituer une ressource pour d'autres. Les frontières entre ressource, marchandise et déchet apparaissent alors en mouvement et en perpétuelles redéfinitions.

Cette idée se retrouve au cœur des travaux de Baptiste Monsaingeon, notamment dans *Homo Detritus. Critique de la société du déchet* (Monsaingeon, 2017). L'auteur ne cherche pas à fournir une définition fixe du déchet, il montre au contraire que le déchet est une construction sociale et historique. Dans son entretien consacré au « poubelloène », terme qu'il construit en référence à l'Anthropocène pour désigner une époque marquée par l'accumulation massive des résidus produits par les activités humaines (Monsaingeon, 2021), il explique que l'« invention du déchet » correspond à « la désignation d'une catégorie du monde matériel comme destinée à l'abandon ». Cette formulation est particulièrement importante car elle déplace la question du déchet, de l'objet lui-même vers le rapport social entretenu avec cet objet. Un déchet n'est pas naturellement un déchet mais il le devient parce qu'il est désigné comme tel et destiné à être abandonné. Monsaingeon rappelle également, en s'appuyant sur les travaux de l'historienne Sabine Barles, que cette conception du déchet est relativement récente (Barles, 2005). Comme il le souligne, « jusqu'à la seconde moitié du XIXe siècle, le terme "déchet" n'est jamais utilisé pour désigner le fruit d'un abandon » (Monsaingeon, 2021). Une grande partie des matières aujourd'hui considérées comme des déchets circulaient encore dans des réseaux de récupération, de réparation ou de réemploi. Les chiffonnier·e·s, récupérateur·rice·s et recycleur·rice·s occupaient une place importante dans l'économie urbaine. Comme le rappelle Monsaingeon, « les matières qui sont produites par l'activité

des villes sont majoritairement réintégrées dans les processus productifs périurbains, comme les boues urbaines qui servent d'engrais, les os, ou les chiffons qui donnent leur nom aux chiffonniers ». Les résidus ne sont donc pas encore considérés comme des matières inutiles ou définitivement perdues, à cette époque ils constituent au contraire des ressources susceptibles d'être réintégrées dans d'autres cycles de production. Cette économie de la récupération repose notamment sur le travail des chiffonnier·re·s qui jouent un rôle central dans la circulation des matières. Monsaingeon souligne ainsi que « ces derniers, au nombre de 500 000 à la fin du XIXe siècle, sont des agents décisifs dans la remise en circulation des résidus, ce qui a notamment permis l'essor de l'industrie papetière ». Les chiffons collectés dans les villes alimentent la fabrication du papier alors que d'autres matières trouvent de nouveaux usages dans les activités agricoles ou industrielles. La frontière entre ressource et déchet apparaît donc beaucoup plus floue qu'aujourd'hui.

Ce n'est qu'avec l'industrialisation, la croissance des villes, le développement de nouvelles techniques de production mais aussi la diffusion des préoccupations hygiénistes que cette organisation se transforme progressivement (Barles, 2005 ; Monsaingeon, 2017). Les résidus sont de plus en plus associés à l'insalubrité, aux risques sanitaires et au désordre urbain. Ils doivent désormais être évacués hors de l'espace de vie plutôt que réintégrés dans les circuits productifs. La rupture progressive de ces réseaux de récupération contribue de ce fait à faire naître la catégorie moderne du déchet comme matière destinée à l'abandon et à l'élimination. Cette perspective historique permet de mieux comprendre les formes contemporaines de gestion des déchets. En effet, si certaines matières sont aujourd'hui considérées comme naturellement destinées à être jetées, c'est parce que des institutions, des réglementations et des infrastructures ont progressivement contribué à ancrer et stabiliser cette représentation (Monsaingeon, 2017). Le déchet n'est donc jamais seulement le résultat de nos pratiques individuelles, il est également le produit d'un système social qui organise ce qui doit être conservé, transformé ou éliminé. Cette réflexion prend une importance particulière lorsque l'on s'intéresse aux infrastructures contemporaines de gestion des déchets. Monsaingeon montre que les sociétés modernes se caractérisent par une capacité croissante à produire des déchets tout en les rendant invisibles. Les systèmes de collecte, les centres de tri, les décharges ou encore les incinérateurs contribuent à éloigner les résidus de l'espace quotidien. Cette invisibilisation joue un rôle central dans l'acceptation sociale du système. Tant que les déchets disparaissent efficacement, leur existence tend à cesser d'être un problème public.

Cette idée résonne particulièrement avec le cas de l'incinérateur du Mirail. Depuis la fin des années 1960, cette infrastructure constitue l'un des principaux outils de traitement des déchets du territoire toulousain (Decoset, 2024 ; Zero Waste Toulouse, 2025). Aujourd'hui encore, elle prend en charge

les déchets produits par plus d'un million d'habitant·e·s réparti·e·s sur plusieurs intercommunalités (Decoset, 2024). Pourtant, malgré son importance, l'installation reste largement absente de l'expérience quotidienne de la majorité des habitant·e·s. Une fois collectés, les déchets quittent l'espace domestique, sont transportés vers l'UVE puis font l'objet de différents traitements qui produisent notamment de la chaleur, de l'électricité ainsi que divers résidus industriels. La question de leur production tend alors à s'effacer derrière celle de leur traitement. Ce déplacement du regard est particulièrement intéressant car il contribue à faire de la gestion des déchets un problème essentiellement technique plutôt qu'un problème social ou politique.

Cette analyse est directement en lien avec les travaux de Jean-Baptiste Comby sur la « dépossession écologique » (Comby, 2015) puis sur l'« écologie de classes » (Comby, 2024). Pour cet auteur, les politiques environnementales contemporaines tendent à individualiser les responsabilités écologiques. Les problèmes environnementaux sont souvent présentés comme le résultat de comportements individuels qu'il conviendrait de corriger par davantage de sensibilisation, de pédagogie ou de consommation responsable. Cette focalisation sur les écogestes contribue à invisibiliser les rapports de pouvoir, les infrastructures et les choix politiques qui structurent pourtant les problèmes environnementaux. Comby parle à ce titre de « dépossession écologique » (Comby, 2015). Les citoyen·ne·s sont invité·e·s à agir sur leurs pratiques individuelles mais pour autant disposent de peu de prises sur les décisions qui organisent collectivement la production des problèmes environnementaux. L'écologie devient alors principalement une question de comportements individuels plutôt qu'une question de rapports sociaux, d'organisation économique ou de choix d'aménagement. Cette réflexion conduit également Comby à interroger la définition même de ce qui vient à être considéré comme écologique (Comby, 2024). De nombreuses pratiques aujourd'hui présentées comme exemplaires tel que le réemploi, la réparation, la limitation du gaspillage ou la sobriété matérielle, des pratiques qui existaient bien avant l'émergence des discours environnementaux contemporains. Dans de nombreux milieux populaires, paysans ou encore dans certaines sociétés autochtones, ces pratiques relevaient avant tout de modes de vie, de contraintes matérielles ou de rapports spécifiques aux ressources plutôt que d'un engagement écologique explicitement revendiqué. Autrement dit, des formes de sobriété ont souvent existé sans être nommées comme telles. Pourtant, ces pratiques sont rarement reconnues comme des formes légitimes d'écologie lorsqu'elles ne s'accompagnent pas des discours, des références ou des modes de consommation valorisés par l'écologie dominante. L'enjeu n'est donc pas seulement de savoir qui agit pour l'environnement mais aussi de qui dispose du pouvoir de définir ce qui est considéré comme écologique. Cette dépossession renvoie ainsi à la manière dont l'écologie est socialement

définie et légitimée. Comby montre que les classes populaires ne sont pas moins concernées par les enjeux environnementaux mais qu'elles sont souvent tenues à distance des formes dominantes de l'écologie, construites autour de normes et de pratiques davantage valorisées dans les classes moyennes et supérieures. Les pratiques de réemploi, de récupération ou d'attention aux dépenses matérielles qui sont pourtant fréquentes dans les milieux populaires, sont rarement reconnues comme écologiques lorsqu'elles répondent d'abord à des contraintes économiques.

Ainsi, qu'il s'agisse de Mary Douglas, de Jean Gouhier, de Baptiste Monsaingeon, de Jean-Michel Deleuil ou encore de Jean-Baptiste Comby, l'ensemble de ces travaux converge vers une même idée, le déchet n'est pas une réalité naturelle mais une construction sociale. Derrière ce qui semble n'être qu'un résidu matériel se jouent dans les faits, des processus de classification, des rapports de pouvoir, des normes sociales et des choix collectifs. Cette conclusion est centrale pour notre recherche. Elle invite à considérer l'incinérateur du Mirail non pas comme un simple équipement technique destiné à faire disparaître des déchets mais plus comme un objet social et politique qui participe à définir ce qui mérite d'être conservé, valorisé ou éliminé. C'est précisément à partir de cette perspective que l'on peut ensuite interroger les formes de mobilisation mais aussi de démobilisation, qui entourent aujourd'hui l'évolution de l'incinérateur toulousain.

B. L'incinérateur, une infrastructure qui organise durablement un modèle de gestion des déchets

Dans la continuité des réflexions précédentes, si les déchets ne constituent pas une catégorie naturelle mais le résultat de processus sociaux de qualification (Douglas, 1966 ; Gouhier, 2000 ; Monsaingeon, 2017), alors les infrastructures chargées de les traiter ne peuvent pas être perçues comme des outils techniques neutres. Elles participent elles aussi à construire un certain rapport aux déchets. L'incinérateur apparaît ainsi non seulement comme un équipement industriel mais aussi comme un dispositif qui va organiser durablement les pratiques, les investissements économiques, les décisions publiques et les représentations associées à la gestion des déchets.

Cette idée est au cœur des travaux de Pierre Lascoumes et Patrick Le Galès, notamment dans *Gouverner par les instruments* (Lascoumes & Le Galès, 2004 ; 2007). Pour ces auteurs, les politiques publiques ne se déploient pas uniquement à travers des lois ou des discours. Elles reposent aussi sur ce qu'ils appellent des « instruments d'action publique » c'est-à-dire, des dispositifs, des procédures, des indicateurs mais aussi des infrastructures matérielles qui vont orienter les comportements et encadrer les décisions collectives. Ces instruments ne sont pas

neutres. Ils orientent certaines façons de définir les enjeux et rendent certaines solutions plus évidentes que d'autres. L'incinérateur peut précisément être appréhendé comme l'un de ces instruments. Lorsqu'une collectivité décide de construire ou de reconstruire une unité d'incinération, elle ne fait pas uniquement le choix d'un équipement industriel. Elle engage également le territoire dans une certaine manière de penser et d'organiser la gestion des déchets pour plusieurs années. Autrement dit, l'infrastructure ne se contente pas de traiter des déchets mais aussi de structurer les politiques publiques qui leur sont associées.

Le cas toulousain est particulièrement parlant de ce point de vue. Comme le rappelle le rapport *Incinérateur de Toulouse : Stop ou encore ?* publié par Zero Waste Toulouse (Zero Waste Toulouse, 20252), l'incinération constitue depuis près d'un siècle le principal mode de traitement des déchets de l'agglomération. Un premier incinérateur fonctionnait déjà sur l'île du Ramier dès 1926 avant d'être remplacé par l'installation actuelle du Mirail en 1969 (Zero Waste Toulouse, 20252). Cette chronologie montre que l'incinération ne constitue pas une solution récente ou provisoire mais plutôt un modèle de gestion progressivement consolidé au fur et à mesure des années. L'UVE (Unité de Valorisation Énergétique) du Mirail occupe aujourd'hui une place centrale dans l'organisation territoriale des déchets. Elle traite les déchets résiduels produits par environ 1,1 million d'habitant·e·s réparti·e·s sur huit intercommunalités adhérentes à Decoset (Decoset, 2024). Cette échelle dépasse largement la seule ville de Toulouse. L'incinérateur constitue un maillon essentiel d'un système de gestion des déchets qui s'étend à une grande partie de la Haute-Garonne. Dès lors, toute réflexion sur son avenir dépasse la question d'une usine et, ça revient à interroger l'organisation globale de la gestion des déchets à l'échelle d'un territoire entier. Le rapport de Zero Waste Toulouse rappelle que le coût estimé de la rénovation ou de la reconstruction de l'installation est compris entre 185 et 350 millions d'euros¹. Une telle somme montre bien que nous ne sommes pas face à un équipement ordinaire. Une infrastructure de cette ampleur est pensée pour fonctionner plusieurs décennies. Elle mobilise des financements publics importants, des réseaux énergétiques, des contrats de délégation, des compétences techniques et de nombreux acteur·rice·s institutionnel·le·s. Comme le suggèrent Lascoumes et Le Galès (2004 ; 2007), plus un instrument est lourd et durable, plus il tend à orienter les choix futurs.

C'est précisément ce point qui semble émerger dans les débats autour de l'évolution de l'UVE. Ce qui frappe à la lecture des documents de concertation, c'est que les discussions ne portent pas uniquement sur la performance technique de l'installation. Très rapidement, elles se déplacent vers

¹ Depuis la rédaction du rapport de Zero Waste Toulouse, le coût prévisionnel du projet a été réévalué. Les documents mis à disposition par Decoset dans le cadre de la consultation publique de 2026 estiment désormais le montant de l'opération à 394 millions d'euros (Decoset, 2026)

une question plus large : quelle place souhaite-t-on accorder à la réduction des déchets dans les années à venir ? Le panel citoyen constitué dans le cadre de la concertation est particulièrement révélateur de cette évolution du débat (Panel citoyen UVE du Mirail, 2023). Dès les premières pages de sa contribution, il insiste sur le fait que la prévention des déchets doit constituer un objectif central et que la réflexion sur l'avenir de l'incinérateur ne peut être dissociée d'une réflexion plus large sur la réduction des déchets produits sur le territoire. Les participant·e·s rappellent notamment que la diminution des déchets ne doit pas être un sous sujet dans la décision concernant l'évolution de l'incinérateur mais constituer une ambition en soi. Derrière ce qui pourrait apparaître comme une simple discussion technique sur la capacité future de l'usine se cachent en réalité plusieurs visions concurrentes de l'avenir. Faut-il construire une installation capable de traiter les déchets que le territoire produira dans trente ans ? Ou faut-il partir de l'hypothèse que ces quantités diminueront fortement grâce aux politiques de prévention, au développement du réemploi, à la généralisation du tri des biodéchets ou encore à la réduction des emballages ? Autrement dit, la question du dimensionnement de l'incinérateur oblige à formuler des hypothèses sur les comportements futurs, sur les politiques publiques à venir et sur les trajectoires de transition écologique du territoire. Comme le montre le panel citoyen, le débat ne porte donc pas uniquement sur une infrastructure mais sur différentes manières d'imaginer l'avenir de la gestion des déchets.

Cette articulation entre infrastructure et politique de prévention est également au cœur du récent rapport *Les promesses fumeuses de l'incinération* publié par Zero Waste France (Zero Waste France, 2024). L'association souligne que de nombreux projets d'agrandissement ou de reconstruction d'incinérateurs semblent aujourd'hui en dehors des objectifs de réduction des déchets pourtant affichés au niveau national et européen. Alors même que la loi AGECL (anti-gaspillage pour une économie circulaire) fixe un objectif de réduction de 15 % des déchets ménagers et assimilés d'ici 2030 par rapport à 2010 (Loi n° 2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire), les capacités d'incinération restent importantes et continuent parfois à être renforcées. En 2022, les installations françaises ont traité plus de 14 millions de tonnes de déchets et fonctionnaient déjà à 91 % de leurs capacités réglementaires (Zero Waste France, 2024). Pour l'association, certains projets récents apparaissent « totalement déconnectés des ambitions de prévention et de tri à la source » (Zero Waste France, 2024) et risquent d'enfermer les territoires avec des équipements conçus pour fonctionner pendant plusieurs années. L'intérêt de cette analyse est de mettre en évidence une tension structurelle. D'un côté, les collectivités affichent des objectifs de réduction, de prévention et de développement de l'économie circulaire (Loi AGECL, 2020 ; ADEME, 2024). De l'autre, elles doivent également gérer des infrastructures lourdes, coûteuses et

pensées sur le long terme. Une fois construites, ces installations ont besoins d'un certain volume de déchets pour fonctionner dans des conditions économiquement viables, ce qui peut aller en contradiction avec l'ambition de réduire progressivement les tonnages à traiter. Cette tension apparaît de manière récurrente dans les documents étudiés et constitue l'un des enjeux centraux de la réflexion sur l'avenir de l'UVE du Mirail.

Finalement, l'ensemble de ces travaux et des documents produits autour de l'UVE nous amènent à regarder l'incinérateur avec un autre point de vue. Loin d'être un simple équipement destiné à faire disparaître des déchets, c'est une infrastructure qui va organiser durablement les relations entre production de déchets, politiques publiques, expertise technique, financement public et participation citoyenne. Comprendre les mobilisations ou les non-mobilisations autour de l'UVE du Mirail suppose donc de reconnaître que le débat ne porte pas uniquement sur une usine. Il concerne plus largement les choix collectifs qui orientent la gestion des déchets, les trajectoires de transition écologique du territoire et la place accordée aux citoyen·ne·s dans ces décisions.

II. Technicisation, expertise et participation : comment le débat public peut être encadré

A. La dépolitisation par les instruments, les chiffres et la valorisation énergétique

Si les controverses autour des déchets et de l'incinération révèlent des choix profondément politiques, il faut quand même comprendre comment ces choix sont mis en avant et débattus dans l'espace public. En effet, une caractéristique qui revient fréquemment dans les politiques environnementales contemporaines c'est leur tendance à être formulées dans un langage de plus en plus technique. Les discussions s'organisent autour de normes réglementaires, de seuils d'émissions, d'indicateurs de performance, de modèles prospectifs ou encore d'évaluations économiques. Les débats ne disparaissent pas pour autant mais ils se déplacent. Ils prennent la forme de discussions d'expert·e·s à expert·e·s, de calculs, de scénarios ou d'arbitrages techniques qui peuvent rendre moins visibles les dimensions politiques qui les traversent.

Dans le cas de l'incinération, cette question est particulièrement importante. Lorsque l'on parcourt les documents de la concertation toulousaine (CNDP, 2025 ; Decoset, 2025), on constate que les discussions sont largement structurées autour de questions de tonnages, de capacité d'incinération, de rendement énergétique, de coûts d'investissement ou encore de respect des normes environnementales. Ces éléments sont évidemment indispensables à la compréhension du projet.

Mais pour autant, leur omniprésence vient parfois déplacer le débat vers des questions de faisabilité technique plutôt que vers une réflexion plus large sur les orientations collectives de la politique des déchets. Cette observation rejoint directement les analyses de Jean-Baptiste Comby. Dans ses travaux sur la « dépossession écologique » évoqué précédemment, il montre que les enjeux environnementaux sont souvent reformulés dans un langage technique ou comportemental qui tend à éloigner les citoyen·ne·s des dimensions structurelles des problèmes environnementaux (Comby, 2015).

Cette logique de technicisation ne concerne pas uniquement les grandes infrastructures ou les dispositifs institutionnels. Elle s'observe également dans la manière dont les citoyen·ne·s sont invité·e·s à participer à la gestion des déchets. C'est ce que montre Jean-Michel Deleuil dans ses travaux consacrés au tri sélectif (Deleuil, 2004). À travers l'analyse des campagnes de communication et des pratiques domestiques, il souligne que la participation citoyenne est souvent réduite à la réalisation d'un « geste » technique. Les opérateurs du recyclage cherchent ainsi à faire du tri un comportement routinier et standardisé : « Il faut que ce geste, qui est un geste nouveau, devienne un geste acquis ». Les campagnes de sensibilisation reprennent cette logique à travers des slogans tels que « Faites un geste pour l'environnement » ou encore « Le tri, ayez le bon geste ». La question environnementale peut alors être cantonnée à une série d'actions individuelles présentées comme simples, neutres et consensuelles. Pourtant, l'enquête menée par Deleuil montre que cette simplicité est largement construite. Derrière ce qui est présenté comme un écogeste se cachent des apprentissages, des adaptations et des contraintes souvent invisibilisées. Comme il le rappelle, « le geste du tri n'est pas simple : il est pluriel et non immédiat ». Les habitant·e·s doivent apprendre des consignes parfois complexes, réorganiser leurs pratiques quotidiennes et intégrer de nouvelles normes de comportement. La participation est alors pensée avant tout comme une adaptation des usager·ère·s à un dispositif technique déjà défini plutôt que comme une possibilité de discuter collectivement des orientations de la politique des déchets. Cette réflexion vient compléter les analyses de Comby. Dans les deux cas, les citoyen·ne·s sont principalement mobilisé·e·s comme exécutant·e·s de solutions déjà conçues par les institutions. Les enjeux environnementaux sont traduits en comportements individuels ou en questions techniques, alors que les choix plus structurels concernant les modes de production, de consommation ou de traitement des déchets restent largement hors du débat ordinaire.

L'un des exemples les plus frappants de cette technicisation du débat concerne l'évolution du vocabulaire lui-même. Comme le rappelle le rapport *Incinérateur de Toulouse : Stop ou encore ?* (Zero Waste Toulouse, 2025), les appellations des installations ont progressivement changé au cours

des dernières années. Les anciennes « usines d'incinération des ordures ménagères » sont devenues des « centres de valorisation thermique » puis des « unités de valorisation énergétique ». Cette évolution d'appellation n'est pas neutre. Cela vient transformer la manière dont les déchets sont perçus et justifie en partie le maintien ou le développement de certaines infrastructures. Cette évolution est précisément analysée par Isabelle Hajek lorsqu'elle étudie les transformations des politiques de déchets à partir des années 1990 (Hajek, 2005). Selon elle, le nouveau modèle de gestion des déchets repose largement sur la notion de « valorisation ». Cette dernière permet de relégitimer des pratiques d'incinération déjà anciennes en les intégrant dans le vocabulaire du développement durable. Comme elle l'écrit, les pouvoirs publics orientent alors leur action vers « une nette inflexion [...] en direction de leur "valorisation" » et construisent un modèle de gestion associant traitement des déchets, récupération des matières et valorisation énergétique. L'incinération n'est plus seulement présentée comme une technique d'élimination mais comme un dispositif capable de produire de la chaleur ou de l'électricité. Hajek montre également que ce choix s'inscrit dans une logique économique plus large. Selon elle, le recours à la valorisation soutient directement « le projet de mise en place d'une filière industrielle » dans le domaine des déchets et participe au « développement du marché de l'incinération ». L'incinération apparaît alors comme « une solution de facilité pour de nombreuses collectivités » puisqu'elle permet une valorisation énergétique sous forme de chauffage urbain ou de production d'électricité. L'intérêt de l'analyse de Hajek est de montrer que la valorisation énergétique ne vient pas remplacer l'incinération mais contribue au contraire à la rendre plus acceptable.

Les documents produits par Zero Waste France montrent à quel point cette logique est aujourd'hui centrale dans les discours institutionnels. Le rapport *Les promesses fumeuses de l'incinération* (Zero Waste France, 2024) souligne qu'un nouveau rapport aux déchets tend à s'imposer. Ceux-ci ne sont plus principalement appréhendés comme des résidus qu'il faudrait éviter de produire mais comme une ressource énergétique susceptible de contribuer à la production d'énergie locale ou à la décarbonation du territoire. Le rapport met en avant cette évolution en soulignant que « la nécessité de produire une énergie "verte", "décarbonée", "locale" à partir de nos déchets » est devenue l'une des principales justifications avancées pour soutenir les projets d'agrandissement ou de modernisation des UVE. Zero Waste France considère ainsi que les objectifs énergétiques tendent progressivement à prendre le pas sur les objectifs de réduction des déchets, alors même que « pour accroître la part énergétique de l'incinération de déchets, il faudrait ainsi produire des quantités encore plus importantes de déchets, à rebours de tous les objectifs réglementaires de réduction ». Cette tension apparaît d'ailleurs dans les travaux du panel citoyen (Panel citoyen UVE du Mirail,

2025). Les participant·e·s consacrent une partie importante de leur réflexion à interroger la place accordée à la production énergétique dans le projet d'évolution de l'UVE. Plusieurs membres du panel insistent sur le fait que l'augmentation des capacités de traitement ne doit en aucun cas devenir « un prétexte pour incinérer toujours plus de déchets plutôt qu'agir sur la prévention ». D'autres s'interrogent plus largement sur la cohérence entre les objectifs affichés de réduction des déchets et le maintien d'infrastructures nécessitant un approvisionnement constant. Cette réflexion conduit certains participant·e·s à affirmer qu'« il faut aller à la source de ce qui est produit » ou encore qu'« il faut changer ses habitudes ».

Ainsi, loin de faire disparaître les conflits, la technicisation contribue plutôt à les reformuler. Les désaccords ne prennent plus nécessairement la forme d'une opposition frontale entre partisan·e·s et opposant·e·s à l'incinération. Ils s'expriment à travers des discussions sur les normes, les scénarios, les indicateurs ou les expertises mobilisées pour justifier les décisions. Comprendre les mobilisations ou les non-mobilisations autour de l'UVE du Mirail suppose donc de s'intéresser pas seulement aux positions défendues par les acteur·rice·s mais aussi aux cadres techniques et institutionnels qui organisent les conditions mêmes du débat.

B. La concertation : ouverture démocratique ou participation en bout de chaîne ?

Face aux critiques régulièrement adressées aux grands projets d'aménagement ou aux infrastructures environnementales, les dispositifs participatifs occupent aujourd'hui une place de plus en plus importante dans l'action publique. Réunions publiques, concertations, panels citoyens, ateliers participatifs ou débats publics sont désormais présentés comme des moyens de renforcer la démocratie locale et d'associer les habitant·e·s aux décisions qui concernent leur territoire. Dans le cas de l'évolution de l'UVE du Mirail, la concertation organisée avec l'appui de la Commission Nationale du Débat Public (CNDP) s'inscrit totalement dans cette logique.

Lorsqu'on observe les documents produits par Decoset, la CNDP ou les garantes de la concertation, un premier élément interpelle, l'importance accordée à la participation du public. Dans sa lettre de mission, la CNDP rappelle que l'objectif de la concertation continue est de « garantir le continuum de l'information et de la participation du public » jusqu'à l'ouverture de l'enquête publique et d'éviter que les échanges ne soient réservés aux seules parties prenantes déjà identifiées. La commission insiste également sur la nécessité « d'élargir la concertation en direction des publics plus éloignés du débat » et d'associer les habitant·e·s aux différentes étapes du projet (CNDP, 2024). Cette volonté est également très présente dans le discours porté par Decoset. Lors de la table ronde organisée par

la CNDP au Salon des Maires en novembre 2024, Vincent Terrail-Novès présente la concertation comme un élément central du projet et insiste sur le fait que celle-ci a permis de faire évoluer la réflexion menée autour de l'incinérateur. Dans cette lecture, la concertation n'apparaît pas comme une simple obligation réglementaire mais comme une ressource permettant d'améliorer le projet, de répondre aux interrogations des habitant·e·s et de construire progressivement une décision plus partagée. Les matériaux étudiés montrent effectivement que des moyens importants ont été mobilisés. Réunions publiques, ateliers thématiques, débats mobiles, contributions écrites, webinaires techniques, groupes de travail sur les sites alternatifs ou encore panel citoyen tiré au sort témoignent d'une réelle volonté de multiplier les espaces d'échange. Les garantes Audrey Richard-Ferroudji et Isabelle Barthe mettent d'ailleurs en avant ce travail de longue durée en soulignant l'attention portée aux demandes formulées par les participant·e·s, notamment concernant l'étude de sites alternatifs, le suivi de la qualité de l'air ou encore la mise à disposition des informations techniques.

L'expérience du panel citoyen illustre particulièrement cette ambition. Composé de trente-quatre habitant·e·s tiré·e·s au sort sur l'ensemble du territoire de Decoset, ce dispositif repose sur l'idée que les citoyen·ne·s sont capables de se saisir de sujets complexes à condition de disposer du temps, des informations et des ressources nécessaires. De ce point de vue, les conclusions du panel sont particulièrement intéressantes. Les participant·e·s ne se limitent pas à réagir aux scénarios proposés, ils et elles développent une réflexion approfondie sur la prévention des déchets, le rôle de Decoset, les besoins énergétiques du territoire ou encore les conditions de surveillance environnementale de l'installation. Le débat déborde ainsi largement la seule question technique de la reconstruction de l'incinérateur.

Cette dynamique rejoint directement les analyses d'Isabelle Hajek (2005). À partir de son étude des conflits liés à l'incinération à Marseille, elle montre que les citoyen·ne·s ne sont pas simplement des publics à informer mais peuvent devenir de véritables producteurs et productrices de savoirs. Les controverses environnementales donnent souvent lieu à des apprentissages collectifs, à l'acquisition de connaissances techniques et à l'élaboration de contre-expertises. Le cas toulousain semble confirmer cette observation.

PPour autant, les documents étudiés montrent également que cette ouverture du débat rentre dans un cadre déjà largement structuré. Le rapport intermédiaire réalisé par les étudiant·e·s met en évidence plusieurs difficultés qui limitent concrètement la capacité des participant·e·s à se saisir pleinement du débat. La première repose sur la complexité même de la gouvernance des déchets. Au fil des

réunions, les auteur·rice·s soulignent que de nombreux participant·e·s peinent à identifier précisément qui décide de quoi et quelles institutions disposent réellement des leviers d'action. Derrière l'UVE se trouvent en effet une multitude d'acteurs comme Decoset, les intercommunalités adhérentes dont, Toulouse Métropole, les opérateurs privés, les exploitants des réseaux de chaleur ou encore les services de l'État. Les étudiant·e·s notent elleux-mêmes qu'« une présentation des acteurs, et de leurs rôles respectifs dans le territoire aurait été appréciable pour faciliter les échanges » (Rapport intermédiaire de la concertation UVE du Mirail, 2025) . Participer suppose non seulement de pouvoir prendre la parole mais aussi de comprendre où se situent les centres de décision et quelles sont les marges de manœuvre des différents acteur·rice·s.

Cette difficulté apparaît particulièrement autour de la question de la prévention des déchets. Alors même que celle-ci devient progressivement un sujet central de la concertation, plusieurs participant·e·s constatent l'absence ou la faible présence d'acteur·rice·s pourtant essentiels dans ce domaine. Le rapport relève notamment que « l'absence d'acteurs clés de la filière des déchets a été notée à plusieurs reprises » et regrette la faible implication des élu·e·s des EPCI membres de Decoset tout au long du processus. Or, comme le rappellent les auteur·rice·s, les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) membres de Decoset, et en particulier Toulouse Métropole qui représente une part majeure des tonnages traités par l'UVE, disposent d'un poids important dans les décisions prises au sein du syndicat (Rapport intermédiaire de la concertation UVE du Mirail, 2025). De ce fait, les citoyen·ne·s sont invité·e·s à débattre de la réduction des déchets sans toujours avoir face à eux les institutions qui disposent concrètement des principaux leviers d'action en matière de collecte, de prévention ou de sensibilisation.

Cette situation renvoie directement à ce que Pierre Lascoumes et Patrick Le Galès appellent l'instrumentation de l'action publique (Lascoumes & Le Galès, 2004 ; 2007). Les politiques publiques contemporaines reposent sur une multiplication d'organismes, de compétences spécialisées et d'instruments techniques qui rendent parfois difficile l'identification des lieux qui détiennent du pouvoir. Le risque est alors que la participation se transforme en un exercice de discussion sans que les participant·e·s puissent vraiment identifier les responsables des décisions ou les leviers susceptibles d'être activés. Plus les responsabilités sont dispersées entre institutions, plus il devient difficile de formuler des revendications précises ou d'identifier les acteurs à interpeller. Le rapport souligne d'ailleurs que « beaucoup d'acteurs ont un rôle à jouer sans qu'aucune des opérations ne soient coordonnées » et que cette multiplicité d'intervenant·e·s « rend presque impossible la concertation entre tous » . Cette observation entre en résonance avec les travaux de Jean-Baptiste Comby sur « la dépossession écologique ». Lorsque les problèmes environnementaux

sont répartis entre une multitude d'acteur·rice·s techniques et institutionnels, les citoyen·ne·s peuvent avoir le sentiment que les décisions leur échappent. La participation demeure alors possible mais elle s'exerce dans un univers dont les règles, les contraintes et les responsabilités sont déjà largement définies ailleurs ou même en amont.

Une seconde limite concerne le cadrage même de la concertation. Les étudiant·e·s rappellent que les citoyen·ne·s interviennent à un moment où les grandes orientations du projet sont déjà largement définies. Les trois scénarios soumis à la concertation ont été élaborés en amont par Decoset et les participant·e·s « n'ont pas participé à l'élaboration des solutions proposées pour l'avenir de l'UVE » . Cette remarque est essentielle. Elle montre que la participation intervient une fois que le problème est déjà formulé et que les solutions considérées comme légitimes ont déjà été sélectionnées. Les débats portent alors davantage sur le choix entre plusieurs options que sur la possibilité de redéfinir collectivement les termes mêmes de la question. Cette limite est d'ailleurs explicitement soulignée dans le rapport lorsque les auteur·rice·s mobilisent les travaux de Monnoyer-Smith (2011) et rappellent que, dans ce type de dispositif, « la parole est donnée aux citoyens » mais que celle-ci demeure essentiellement une parole de commentaire ou de critique tandis que « le maître d'ouvrage reste le seul à disposer de la capacité d'élaborer des propositions » . Cette analyse rejoint les critiques formulées par Guillaume Gourgues dans *La démocratie participative est-elle un nouvel esprit de l'action publique ?* (2013) dans laquelle il parlait de la « participation institutionnalisée ». Selon lui, les dispositifs participatifs contemporains ouvrent des espaces d'expression réels mais tendent aussi à canaliser les controverses dans des formats compatibles avec les contraintes de l'action publique. Les citoyen·ne·s peuvent débattre mais rarement remettre en cause les fondements mêmes du projet.

Enfin, plusieurs observations du rapport montrent que les inégalités de ressources continuent de traverser les dispositifs participatifs. Les étudiant·e·s évoquent notamment le poids du langage technique, la difficulté de comprendre certains indicateurs environnementaux ou encore les rapports asymétriques entre habitant·e·s, expert·e·s et représentant·e·s institutionnels . Iels notent même que l'organisation des réunions pouvait parfois donner l'impression d'« assister à une séance de questions/réponses plutôt qu'à une concertation ou à un débat » . Cette remarque fait directement écho aux travaux de Bourdieu sur les inégalités de capital culturel (*La Distinction*, 1979 ; *Le Sens pratique*, 1980). Tous les individus n'entrent pas dans le débat avec les mêmes ressources pour comprendre des données techniques, manier un vocabulaire spécialisé ou prendre la parole face à des expert·e·s. Même lorsque l'accès formel à la participation est ouvert à toutes et tous, les conditions sociales de cette participation demeurent inégalement distribuées.

Ainsi, loin de remettre totalement en cause la portée de la concertation, ces différents éléments invitent plutôt à la considérer comme un espace traversé par des tensions. D'un côté, le dispositif permet une véritable montée en compétence de certains participant·e·s, la production de savoirs citoyens et l'émergence de questionnements qui dépassent parfois le cadre initial du projet. De l'autre, les asymétries de savoirs, la fragmentation institutionnelle et le cadrage préalable des solutions rappellent que tous les acteur·rice·s ne disposent pas du même pouvoir dans la définition des problèmes et des réponses envisageables. La question n'est donc pas seulement de savoir si les habitant·e·s peuvent participer mais aussi à quel moment du processus ils et elles interviennent et sur quels aspects du projet leur participation peut réellement avoir un impact.

III. Mobilisation, non-mobilisation et recomposition du conflit autour de l'incinérateur de Toulouse

A. Les mobilisations contre les incinérateurs : bien plus qu'un refus de proximité

Lorsqu'on s'intéresse aux conflits liés aux incinérateurs, une interprétation revient fréquemment dans les discours institutionnels comme dans certains commentaires médiatiques qui seraient que les oppositions seraient principalement le fait de riverain·e·s refusant l'installation d'un équipement jugé indésirable à proximité de leur domicile. Cette lecture, souvent résumée par l'expression anglo-saxonne *Not In My Backyard* (NIMBY) ("pas dans mon jardin"), tend à présenter les mobilisations comme des réactions individuelles motivées par la défense d'intérêts particuliers (Jobert A. ,1998). Pourtant, les travaux sociologiques consacrés aux conflits environnementaux invitent largement à dépasser cette interprétation. Les recherches de Nicolas Buclet montrent notamment que les controverses autour de l'incinération ne se limitent jamais à une simple question de localisation (Buclet, 2005, *La gestion des déchets ménagers entre politiques publiques et controverses*). Derrière la contestation d'une infrastructure se jouent souvent des débats beaucoup plus larges sur les orientations des politiques publiques, les choix technologiques privilégiés ou encore les manières de concevoir la gestion des déchets. Les mobilisations questionnent ainsi les trajectoires de développement des territoires, les modes de consommation encouragés par les pouvoirs publics et la place accordée à la prévention des déchets par rapport à leur élimination. Cette analyse prend un sens particulier dans le contexte français. Comme le souligne Buclet, plusieurs projets d'incinérateurs ont été « longuement retardés, voire abandonnés » sous l'effet des oppositions citoyennes. Or, cette situation est d'autant plus mise en avant que la France possède encore aujourd'hui le plus important parc d'incinérateurs d'Europe. Les conflits autour de ces

installations ne constituent donc pas des phénomènes marginaux mais accompagnent depuis plusieurs années, l'histoire même des politiques françaises de gestion des déchets.

L'exemple de Besançon illustre particulièrement bien cette dynamique (Zero Waste France, 2024, *Quelles alternatives à l'incinération ? Les leçons de Besançon*). Au début des années 2000, le territoire dispose d'un incinérateur composé de deux fours. En 2008, les responsables du SYBERT prennent cependant la décision de ne pas remplacer le plus ancien d'entre eux. Cette décision est motivée notamment par les préoccupations liées à « l'impact de l'incinération sur la santé publique », mais également par des considérations environnementales et économiques (Zero Waste France, 2024). Plutôt que de reconstruire ou d'agrandir les capacités d'incinération, le territoire choisit d'investir massivement dans la réduction des déchets à la source. Ce choix politique produit des résultats importants. Alors que le territoire enregistrait 217 kg d'ordures ménagères résiduelles par habitant·e en 2009, le SYBERT se fixe l'objectif ambitieux d'atteindre 150 kg par habitant·e et d'augmenter fortement la collecte séparée. Quelques années plus tard, le territoire est effectivement passé sous la barre des 150 kg de déchets résiduels par personne et atteint 58 % de collecte séparée (Zero Waste France, 2024). Cet exemple montre qu'une autre trajectoire est possible, plutôt que d'adapter les territoires aux besoins d'une infrastructure d'incinération, il est envisageable de transformer les politiques publiques afin de réduire les quantités de déchets produites. Cette réflexion est importante car elle permet de comprendre que les mobilisations contre les incinérateurs ne sont pas uniquement tournées vers le refus. Elles portent des propositions alternatives. Les débats portent alors autant sur ce qu'il faudrait faire des déchets existants que sur les moyens d'éviter qu'ils soient produits en aussi grande quantité. Autrement dit, les mobilisations déplacent souvent la question du traitement vers celle de la prévention.

Les travaux d'Isabelle Hajek permettent d'aller encore plus loin dans cette réflexion (Hajek, 2012, *La gestion durable des déchets urbains à l'épreuve des mobilisations*). À travers son étude des conflits liés à l'incinérateur de Fos-sur-Mer et plus largement de la région marseillaise, elle montre que les mobilisations environnementales constituent souvent des moments où émergent des questions de justice environnementale. Les habitant·e·s ne contestent pas seulement une installation technique, iels interrogent aussi la manière dont certaines nuisances sont disposées dans l'espace social. Pourquoi certains territoires concentrent-ils davantage d'infrastructures polluantes ? Qui bénéficie des avantages produits par ces équipements ? Dans le cas marseillais, les opposant·e·s dénoncent notamment le fait que certains territoires populaires accumulent déjà beaucoup d'infrastructures industrielles et environnementales. Hajek rappelle par exemple que les quartiers est de Marseille sont perçus comme un « couloir du risque » en raison de la concentration

d'installations industrielles déjà présentes sur le territoire. L'incinérateur n'apparaît donc pas comme un équipement isolé mais comme un élément en plus dans une histoire grande de concentration des nuisances. Comme le montre Hajek, les mobilisations participent à redéfinir la question des déchets sous l'angle d'une « polarisation territoriale des inégalités environnementales », certains espaces ayant un cumul de pollutions et de risques alors que d'autres en sont plutôt préservés. Les conflits révèlent donc des sentiments d'injustice territoriale et de manque de reconnaissance. Les mobilisations ne portent plus seulement sur les émissions d'une usine mais sur la manière dont certaines populations ont le sentiment de devoir supporter des contraintes dont d'autres territoires sont préservés.

Comme évoqué précédemment, un autre apport majeur des travaux de Hajek est de montrer qu'avec les mobilisations, les habitant·e·s apprennent à lire des études d'impact, à comprendre des mesures de pollution, à analyser des données sanitaires ou encore à comparer différents scénarios techniques. La mobilisation ne constitue donc pas seulement une réaction émotionnelle face à un risque, elle devient également un processus d'apprentissage collectif et de production de connaissances. Cette évolution est particulièrement visible lorsque l'on observe l'histoire des mobilisations contre les incinérateurs depuis les années 1990. Alors que les premières oppositions étaient souvent centrées sur les risques sanitaires immédiats avec les fumées, les dioxines, la pollution de l'air, les conflits contemporains tendent à intégrer des questions beaucoup plus larges. Les débats portent désormais sur l'économie circulaire, la prévention des déchets, le réemploi, la sobriété matérielle ou encore les objectifs climatiques. Les mobilisations ne portent plus seulement sur les conséquences potentielles de l'incinération, elles interrogent également sa compatibilité avec les ambitions affichées de transition écologique.

Cette évolution est particulièrement intéressante pour comprendre le cas toulousain. Les contributions associatives produites autour de l'UVE du Mirail, les avis du panel citoyen ou encore les nombreuses questions formulées lors de la concertation témoignent d'un intérêt marqué pour les enjeux sanitaires, les émissions atmosphériques, la qualité de l'air, la réduction des déchets ou encore les trajectoires futures de gestion du territoire. Les débats ne portent pas uniquement sur le fonctionnement technique de l'installation. Ils interrogent également la place que l'incinération doit occuper dans les politiques locales de transition écologique. D'une certaine manière, on retrouve donc à Toulouse une grande partie des préoccupations observées dans les conflits historiques étudiés par Buclet ou Hajek. Les questions de santé, de gouvernance, de réduction des déchets, de justice territoriale ou encore de choix de société sont bien présentes. Pourtant, ces préoccupations ne

semblent pas aujourd'hui se traduire par des mobilisations massives comparables à celles observées dans certains conflits des années 1990 ou 2000.

C'est précisément ce décalage qui constitue l'un des points de départ de cette recherche. Les inquiétudes existent, les débats existent, les controverses existent. Mais leurs formes semblent avoir évolué. Dès lors, la question n'est peut-être plus de savoir pourquoi des oppositions émergent autour de l'incinérateur mais plutôt de comprendre pourquoi elles prennent aujourd'hui des formes différentes. Autrement dit, sommes-nous face à une démobilisation citoyenne ou à une transformation plus profonde des conditions contemporaines de la mobilisation environnementale ?

B. Une démobilisation ou une transformation des conditions de la mobilisation ?

À première vue, la situation toulousaine peut donner l'impression d'une faible mobilisation citoyenne autour de l'incinérateur du Mirail. Contrairement à certains conflits étudiés par Nicolas Buclet (2005, *La gestion des déchets ménagers entre politiques publiques et controverses*) ou Isabelle Hajek (2012, *La gestion durable des déchets urbains à l'épreuve des mobilisations*), on n'observe ni manifestations d'ampleur, ni recours juridiques massifs, ni mouvements d'opposition structurés capables de remettre en cause l'existence même du projet. Pourtant, conclure à une démobilisation nette serait sans doute précipité. Les matériaux recueillis dans le cadre de la concertation montrent au contraire que les interrogations sont nombreuses. Les enjeux de santé, de qualité de l'air, de réduction des déchets, de gouvernance ou encore de prévention reviennent régulièrement dans les contributions citoyennes, les avis associatifs et les travaux du panel citoyen (CNDP, 2025 ; Panel citoyen UVE du Mirail, 2025). La question devient alors moins celle de l'absence de préoccupations que celle des formes qu'elles prennent aujourd'hui.

Une première différence avec les conflits historiques autour des incinérateurs tient à la nature même du projet débattu. Dans de nombreux cas étudiés par Buclet, les mobilisations émergent au moment de l'annonce d'un nouvel équipement. L'incinérateur apparaît alors comme une rupture qui peut transformer brutalement le territoire et le cadre de vie des habitant·e·s. À Toulouse, la situation est différente. L'incinérateur est présent depuis 1969. Le projet actuel prévoit certes l'arrêt de l'installation existante et la construction d'une nouvelle unité. Si la reconstruction sur le même site constitue l'hypothèse privilégiée du projet, cette localisation a néanmoins été discutée dans le cadre de la concertation. Pour les populations riveraines, il ne s'agit donc pas de l'arrivée d'une nouvelle infrastructure mais de la poursuite d'une présence déjà ancienne. Cette continuité peut contribuer à réduire le sentiment d'urgence ou de rupture qui accompagne souvent les grandes mobilisations

environnementales. Les travaux de la concertation montrent d'ailleurs que les débats ne portent que très peu de fois sur l'existence même de l'incinérateur. Les échanges concernent davantage son dimensionnement, ses impacts sanitaires, son intégration dans la politique de gestion des déchets ou encore sa compatibilité avec les objectifs de réduction des déchets (CNDP, 2025). Autrement dit, le conflit semble se déplacer. Là où les mobilisations des années 1990 et 2000 contestaient souvent l'implantation même des incinérateurs, les discussions toulousaines portent davantage sur leurs modalités de fonctionnement et sur leur place dans les politiques publiques locales.

L'exemple de Besançon permet d'éclairer cette évolution. Comme nous l'avons vu précédemment, le SYBERT a fait le choix de ne pas remplacer l'un des deux fours de son incinérateur et d'investir massivement dans la prévention des déchets. Pourtant, ce qui est intéressant sociologiquement, ce n'est pas seulement le résultat obtenu mais les conditions qui l'ont rendu possible. À Besançon, les revendications portées depuis plusieurs années par les associations et certain·e·s acteur·rice·s locaux·ales ont progressivement trouvé un relais au sein des institutions. La réduction des capacités d'incinération est devenue un objectif politique partagé. La situation observée à Toulouse semble différente. Malgré la présence d'associations engagées, d'un panel citoyen de 34 habitant·e·s et d'une concertation encadrée par la Commission nationale du débat public, les scénarios débattus restent largement construits autour du maintien d'une capacité importante d'incinération. Les discussions portent principalement sur la forme que doit prendre le futur équipement plutôt que sur la possibilité de réduire fortement la dépendance du territoire à l'incinération. Cette différence est importante car elle invite à déplacer le regard. La question n'est peut-être pas seulement celle de la mobilisation citoyenne mais également celle des opportunités politiques offertes aux revendications qui émergent.

Enfin, cette transformation des conditions de la mobilisation doit également être mise en relation avec les caractéristiques sociales du territoire. Cette réflexion peut également être articulée à la question du foncier et du patrimoine résidentiel. Dans de nombreux conflits environnementaux, la mobilisation est souvent analysée à travers les ressources dont disposent les individus : on parle ici du temps libre, du niveau de diplôme, de la maîtrise des codes institutionnels ou encore de l'expérience militante (Gaxie, 1978, *Le cens caché*). Pourtant, les choix de mobilisation ou de non-mobilisation peuvent également être influencés par le rapport que les habitant·e·s entretiennent avec les biens qu'ils possèdent et avec le territoire dans lequel iels vivent. Le logement n'est pas seulement un lieu de résidence. Pour de nombreux ménages, il constitue aussi un investissement économique, parfois le principal patrimoine accumulé au cours d'une vie. Dès lors, rendre visible publiquement certaines nuisances ou certains risques environnementaux peut placer les propriétaires

dans une position ambivalente. D'un côté, iels peuvent être directement concernés par les conséquences d'une infrastructure située à proximité de leur domicile et avoir intérêt à défendre leur cadre de vie. De l'autre, attirer l'attention sur ces mêmes nuisances peut également contribuer à associer leur quartier à une image négative ou à alimenter des inquiétudes qui peuvent affecter la valeur symbolique ou économique de leur bien. Cette hypothèse permet de nuancer certaines lectures classiques de la mobilisation environnementale. Les choix de ne pas se mobiliser ne viennent pas seulement d'un manque de ressources, d'un manque de compétences politiques ou d'un sentiment d'illégitimité à prendre la parole. Ils peuvent aussi être liés à des arbitrages plus discrets, où les individus mettent en pèsent le pour et le contre de différentes dimensions de leur situation résidentielle. Dans certains cas, le silence peut ainsi constituer une manière de préserver un équilibre jugé fragile.

Pour ce qui est des travaux d'Isabelle Hajek, elle montre que les mobilisations contre les incinérateurs ne naissent pas uniquement de la proximité d'une nuisance. Elles s'appuient souvent sur un fort ancrage territorial. Les habitant·e·s se sentent concerné·e·s parce qu'ils vivent durablement sur le territoire et parce qu'ils considèrent avoir une légitimité à intervenir dans les choix qui le concernent. Dans cette perspective, le logement ne constitue pas seulement un bien économique mais également un point d'ancrage dans l'espace local. Être propriétaire peut alors renforcer l'attachement à un territoire et favoriser l'implication dans les débats publics. Cette hypothèse semble d'ailleurs trouver un certain écho dans le cas toulousain. Parmi les personnes les plus investies dans le suivi du projet d'évolution de l'UVE, plusieurs sont propriétaires de leur logement et résident depuis longtemps à proximité du site. Leur engagement s'inscrit souvent dans une relation durable au quartier et dans une volonté de participer à son devenir. Pour autant, cette observation ne suffit pas à expliquer les formes prises par la mobilisation. Car si cet ancrage territorial favorise l'engagement de certain·e·s habitant·e·s, il ne débouche pas pour autant sur une mobilisation collective de grande ampleur. Cette situation invite à déplacer légèrement le regard. Peut-être que la question n'est pas seulement celle de l'attachement au territoire mais aussi celle de la manière dont les habitant·e·s perçoivent leur capacité à agir sur son avenir. Le rapport au foncier permet ici d'introduire une autre hypothèse. Lorsqu'un ménage est durablement installé dans un quartier, qu'il y possède son logement et qu'il envisage d'y rester sur le long terme, il entretient généralement un rapport plus complexe au territoire qu'une simple opposition à un projet. Les enjeux environnementaux s'articulent alors à d'autres préoccupations, la qualité de vie quotidienne, l'image du quartier, les relations de voisinage ou encore les projets résidentiels à long terme. Les choix de mobilisation ou de non-mobilisation peuvent donc être le résultat d'arbitrages multiples qui

dépassent largement la seule question environnementale. Cette piste invite finalement à nuancer certaines explications centrées uniquement sur les inégalités de ressources ou sur un supposé déficit de participation des classes populaires. Les formes de non-mobilisation peuvent également concerner des habitant·e·s fortement ancré·e·s localement, disposant d'un intérêt direct pour l'avenir du territoire mais qui, pour différentes raisons, ne traduisent pas nécessairement leurs préoccupations sous la forme d'une contestation collective visible.

Plutôt qu'une disparition de la mobilisation, le cas toulousain semble davantage révéler une transformation des conditions qui permettent son émergence. Les préoccupations sont bien présentes mais elles ne s'expriment plus nécessairement à travers les formes de contestation qui ont marqué les conflits contre les incinérateurs dans les décennies précédentes. Cette évolution invite alors à s'intéresser aux formes plus discrètes, plus institutionnalisées ou plus diffuses de l'engagement environnemental, qui constituent précisément l'objet de la partie suivante.

C. Des mobilisations moins visibles mais toujours présentes : vers une recomposition de l'engagement environnemental

L'ensemble des éléments présentés jusqu'ici invite finalement à remettre en question l'idée même de démobilisation. À première vue, le cas toulousain peut donner l'impression d'un conflit relativement discret. Contrairement à certains épisodes marquants de l'histoire des luttes contre les incinérateurs, il n'existe pas aujourd'hui de mobilisation de masse, de manifestations importantes ou de conflit ouvert occupant durablement l'espace médiatique local. Pourtant, cette apparente tranquillité ne signifie pas nécessairement une absence de débat ou de préoccupations.

Les matériaux produits dans le cadre de la concertation montrent au contraire que de nombreuses interrogations continuent d'exister autour de l'UVE du Mirail. Le panel citoyen a formulé plusieurs recommandations, des associations comme Zero Waste Toulouse ont produit des rapports détaillés, des contributions écrites ont été déposées et de nombreux échanges ont porté sur les enjeux sanitaires, environnementaux ou encore sur les objectifs de réduction des déchets. Le conflit n'a donc pas disparu. Il semble plutôt s'exprimer différemment, les dispositifs mis en place avec la CNDP ont permis de recueillir de nombreuses observations citoyennes (CNDP, 2025 ; Decoset, 2025). Ces éléments montrent que le débat existe bel et bien. En revanche, il ne prend plus nécessairement les formes les plus visibles de l'action collective. Cette observation conduit à déplacer la question. Plutôt que de se demander pourquoi les citoyen·ne·s ne se mobilisent plus, il paraît plus pertinent d'interroger les conditions qui rendent certaines mobilisations visibles tandis

que d'autres demeurent plus discrètes. Comme le montrent Daniel Cefaï (2007, *Pourquoi se mobilise-t-on ?*) ou Joseph Gusfield (2009 [1981], *La culture des problèmes publics*) dans leurs travaux sur la construction des problèmes publics, un problème ne devient pas automatiquement une cause collective parce qu'il existe. Il faudrait qu'il puisse trouver des espaces d'expression, des relais institutionnels, des porte-paroles et des formes de visibilité capables de le transformer en enjeu public. L'absence de manifestations spectaculaires ne signifie donc pas nécessairement l'absence de conflit. Elle peut aussi révéler une transformation des conditions dans lesquelles celui-ci se déploie.

Cette réflexion est particulièrement intéressante dans le cas de l'incinérateur du Mirail. Les débats semblent aujourd'hui davantage se dérouler dans les espaces institutionnels de la participation que dans les formes plus classiques de l'action collective. Les réunions publiques, les groupes de travail, les contributions écrites ou encore le panel citoyen deviennent des lieux où s'expriment les désaccords. Les critiques existent mais elles sont souvent formulées sous la forme d'avis argumentés, de demandes d'expertise complémentaire ou de propositions alternatives plutôt qu'à travers des répertoires d'action plus conflictuels. Cette évolution peut être mise en relation avec les transformations plus générales de l'action publique environnementale. Comme nous l'avons vu avec Comby, Hajek ou encore Gourgues (2013), les débats environnementaux contemporains sont de plus en plus encadrés par des dispositifs participatifs et des formes d'expertise technique. Les citoyen·ne·s ne sont plus seulement invité·e·s à soutenir ou à contester un projet, ils et elles sont également invité·e·s à discuter de scénarios, à commenter des études ou à participer à des processus de concertation. Cette ouverture constitue indéniablement une avancée démocratique. Mais elle peut aussi avoir pour effet de déplacer les conflits vers des espaces plus spécialisés et moins visibles publiquement.

Une autre piste mérite également d'être explorée. Le cas toulousain invite à s'interroger sur la manière dont certaines infrastructures deviennent progressivement des éléments ordinaires du paysage urbain. Présent depuis plus de cinquante ans, l'incinérateur du Mirail fait aujourd'hui partie du fonctionnement quotidien du territoire. Il alimente le réseau de chaleur, traite les déchets de plus d'un million d'habitant·e·s et s'inscrit dans une organisation territoriale largement stabilisée. Dès lors, l'existence même de l'installation tend parfois à apparaître comme une évidence plutôt que comme un choix politique pouvant d'être remis en question. Les débats portent alors davantage sur les modalités de son évolution que sur sa légitimité même. Cette hypothèse rejoint indirectement les analyses développées par Baptiste Monsaingeon (2017) ou Jean-Baptiste Comby (2015). Tout comme les déchets deviennent invisibles une fois pris en charge par les infrastructures qui les

traitent, les dispositifs techniques eux-mêmes peuvent finir par disparaître du débat public à mesure qu'ils s'intègrent dans les habitudes collectives. L'incinérateur cesse alors d'apparaître comme un objet politique pour devenir un élément ordinaire du fonctionnement urbain. Cette normalisation ne supprime pas les désaccords mais elle peut contribuer à rendre plus difficile leur mise en visibilité.

Ainsi, l'opposition entre mobilisation et démobilisation apparaît finalement insuffisante pour comprendre la situation toulousaine. Les inquiétudes, les critiques et les désaccords semblent bien présents. En revanche, leurs formes d'expression, leurs espaces de déploiement et leurs conditions de visibilité ont évolué. Le cas de l'incinérateur du Mirail nous invite donc à ne pas penser qu'il y aurait une disparition de la mobilisation mais plutôt une transformation des modalités d'expression. L'enjeu n'est alors plus seulement de savoir si les habitant·e·s se mobilisent ou non mais de comprendre comment les dispositifs participatifs, les cadres institutionnels et les formes contemporaines de l'expertise contribuent à redéfinir les manières de contester, de participer ou de peser sur les décisions relatives à la gestion des déchets.

Méthodologie

Cette recherche s'inscrit dans une démarche qualitative en sociologie de l'action publique et des mobilisations environnementales. Elle repose sur une étude de cas qui porte sur le projet de reconstruction de l'Unité de Valorisation Énergétique (UVE) du Mirail, porté par Decoset sur le territoire de Toulouse Métropole.

Le choix de cette démarche répond directement à la problématique de recherche. L'objectif n'était pas de mesurer statistiquement l'adhésion ou l'opposition au projet mais de comprendre les mécanismes sociaux qui contribuent à expliquer la faible visibilité de la mobilisation citoyenne autour de cette infrastructure. Une approche qualitative apparaissait de ce fait la plus adaptée pour accéder aux représentations, aux logiques d'action, aux trajectoires d'engagement et aux interprétations des différent·e·s acteur·rice·s impliqué·e·s dans cette controverse.

L'étude de cas permet également d'analyser un phénomène dans son contexte social, politique et territorial. Il ne s'agit pas de considérer le cas toulousain comme représentatif de l'ensemble des projets d'incinération, mais plutôt comme un terrain particulièrement pertinent pour interroger les transformations contemporaines de la participation citoyenne, des politiques publiques des déchets et des formes de mobilisation environnementale.

Un corpus construit à partir de plusieurs matériaux

Afin de croiser les points de vue et de renforcer la compréhension du terrain, cette recherche s'appuie sur plusieurs matériaux empiriques. Le premier corpus est constitué de huit entretiens semi-directifs réalisés entre juin et juillet 2026 auprès d'acteur·rice·s occupant des positions variées dans la controverse autour du projet de reconstruction de l'Unité de Valorisation Énergétique (UVE) du Mirail. Le choix des personnes enquêtées repose sur un échantillonnage raisonné. L'objectif n'était pas d'obtenir une représentativité statistique mais de réunir une diversité de points de vue permettant d'appréhender les différentes manières dont le projet est construit, perçu et discuté.

Le corpus rassemble ainsi des acteur·rice·s institutionnel·le·s qui sont directement impliqué·e·s dans le projet (Decoset et Commission nationale du débat public), des représentant·e·s associatifs investis dans la concertation toulousaine, ainsi que des militant·e·s engagé·e·s dans d'autres mobilisations contre des projets d'incinération en France. L'intégration de ces derniers répond à une volonté de mettre le cas toulousain en perspective en confrontant des expériences issues d'autres territoires.

Enquêté·e (anonymisé·e)	Structure	Position dans la recherche
Thomas	Decoset	Impliqué dans le projet de reconstruction de l'UVE
Philippe	Decoset	Impliqué dans le projet de reconstruction de l'UVE
Claire	Commission nationale du débat public (CNDP)	Membre de la CNDP participant à la concertation
Michel	Association de quartier Toulouse	Représentant associatif participant à la concertation
Alain	Association de quartier Toulouse	Représentant associatif participant à la concertation
Élodie	Collectif 3R	Militante en région parisienne
Yves	Zero Waste Pays d'Auray	Militant en Bretagne
Monique	Zeru Frazu	Militante historique en Corse

Par souci de confidentialité, les noms et prénoms des personnes interrogées ont été anonymisés dans l'ensemble de ce travail. En revanche, les noms des associations, des collectifs et des institutions ont été conservés, ceux-ci constituant des acteurs publics directement impliqués dans les dynamiques analysées. Les entretiens, d'une durée d'environ 1 heure, ont été réalisés en présentiel ou en visioconférence selon les contraintes des participant·e·s. Ils ont ensuite été retranscrits intégralement afin de permettre une analyse approfondie des discours. Le second corpus est constitué d'un ensemble de documents institutionnels et associatifs : les rapports des garantes de la Commission nationale du débat public, le dossier de concertation et les réponses du maître d'ouvrage, les documents produits par Decoset, les contributions citoyennes ainsi que plusieurs rapports associatifs, notamment ceux de Zero Waste France et de Zero Waste Toulouse.

Enfin, cette recherche s'appuie sur une revue de littérature portant sur la sociologie des mobilisations, la démocratie participative, la sociologie des problèmes publics, les politiques de gestion des déchets et, plus largement, la sociologie de l'action publique environnementale.

Les entretiens semi-directifs comme outil d'enquête

Les entretiens constituent le principal matériau de cette recherche.

Le choix de l'entretien semi-directif a pour objectif de recueillir les représentations, les expériences et les raisonnements des personnes enquêtées tout en conservant un fil conducteur commun. Une grille d'entretien spécifique a été construite pour chaque catégorie d'acteur·rice·s afin d'adapter les questions à leur position dans le projet tout en maintenant plusieurs thématiques transversales :

- perception du projet de reconstruction ;
- représentation de l'incinération ;
- mobilisation citoyenne ;
- concertation ;
- prévention des déchets ;
- rôle des institutions.

Cette souplesse a permis de laisser les enquêté·e·s développer librement leurs analyses tout en favorisant l'émergence de thèmes qui n'avaient pas été anticipés au début de l'enquête. Les entretiens ont également permis de mettre en évidence des convergences mais aussi des divergences entre les différents acteurs, qui constituent un élément central de l'analyse.

Posture de recherche

Cette recherche a été réalisée dans le cadre d'un stage de Master 2 au sein de l'association Zero Waste Toulouse. Si cette inscription dans une structure engagée sur les questions de prévention des déchets et de plaidoyer a facilité l'accès au terrain, elle nécessitait également une attention particulière quant à la posture adoptée tout au long de l'enquête. La demande formulée par Zero Waste Toulouse ne portait pas sur la production d'un travail visant à confirmer une position préexistante ou à construire un argumentaire militant. Au contraire, l'association exprimait la volonté de disposer d'une enquête reposant sur une démarche scientifique et sociologique, permettant de mieux comprendre les dynamiques à l'œuvre autour du projet de reconstruction de l'UVE du Mirail et les raisons expliquant la faible visibilité de la mobilisation citoyenne sur le territoire toulousain. Cette autonomie accordée à la recherche a permis de construire progressivement le questionnement au contact du terrain. Les hypothèses initiales ont ainsi été régulièrement réinterrogées à partir des matériaux recueillis, conduisant parfois à déplacer l'objet même de l'analyse. Si la question de départ portait principalement sur les formes de mobilisation, les entretiens ont progressivement mis en évidence des enjeux plus larges liés à la construction du problème public des déchets, à la technicisation du débat et aux transformations des dispositifs participatifs.

Cette proximité avec le terrain impliquait néanmoins une vigilance méthodologique constante. Une posture réflexive a ainsi été adoptée tout au long de l'enquête afin de distinguer les observations empiriques des positionnements des différent·e·s acteur·rice·s rencontré·e·s. Le croisement systématique des matériaux avec entretiens, rapports institutionnels, documents produits par les associations et littérature scientifique a constitué un moyen de limiter les effets liés à cette proximité et de construire une analyse fondée sur la confrontation de points de vue parfois divergents.

Les limites de l'enquête

Comme toute recherche qualitative, cette enquête présente plusieurs limites qui tiennent autant aux choix méthodologiques qu'aux conditions concrètes de sa réalisation.

La première concerne la temporalité de la recherche. Réalisée dans le cadre d'un stage de Master d'une durée de quatre mois, l'enquête s'inscrivait dans un calendrier contraint. Ce temps limité ne permettait ni d'observer l'ensemble du processus de concertation dans sa durée, ni de multiplier les entretiens auprès de l'ensemble des catégories d'acteur·rice·s concernées. Certains interlocuteur·rice·s sollicités n'ont pas pu être rencontrés en raison de contraintes d'agenda ou de

disponibilité, tandis que d'autres entretiens n'ont pu être réalisés qu'à un moment avancé de la recherche, laissant un temps d'analyse plus restreint.

Une seconde limite tient au choix d'une étude de cas. Cette recherche porte spécifiquement sur le projet de reconstruction de l'UVE du Mirail et ne prétend donc pas produire des résultats généralisables à l'ensemble des projets d'incinération. En revanche, cette approche permet une compréhension fine des mécanismes sociaux à l'œuvre dans un contexte particulier et offre des pistes de réflexion susceptibles d'être discutées à partir d'autres terrains.

Enfin, les matériaux recueillis reposent principalement sur des discours d'acteur·rice·s. Comme dans toute enquête par entretien, ceux-ci ne donnent pas directement accès aux pratiques mais aux représentations, aux expériences et aux interprétations que les enquêté·e·s construisent de leur propre action ou de celle des autres. Ce choix méthodologique ne constitue pas une faiblesse en soi ; il est cohérent avec l'objectif de cette recherche, qui vise précisément à comprendre la manière dont les différents acteur·rice·s définissent, interprètent et construisent le problème public de la gestion des déchets et de la mobilisation citoyenne.

Ces limites n'enlèvent cependant rien à l'intérêt heuristique de l'enquête. Au contraire, le croisement des entretiens avec les rapports de la Commission nationale du débat public, les documents institutionnels, les productions associatives et la littérature scientifique a permis de confronter les points de vue et de construire une analyse qui ne repose pas sur une source unique. Plus qu'une recherche visant à mesurer l'ampleur statistique d'un phénomène, ce travail cherche à comprendre les logiques sociales qui participent à la construction des mobilisations, des controverses et, plus largement, du problème public des déchets.

Analyses

I. Un incinérateur intégré au territoire : les conditions d'une faible mise en mobilisation

I. A. Une infrastructure progressivement normalisée : ancienneté, localisation et banalisation du risque

L'un des premiers enseignements des entretiens est que la faible mobilisation autour de la reconstruction de l'UVE du Mirail ne peut pas être comprise uniquement à partir des caractéristiques du projet actuel. Elle vient s'inscrire dans une histoire territoriale plus longue,

marquée par la présence ancienne de l'incinérateur. Ce qui est aujourd'hui discuté n'est pas l'implantation d'un nouvel équipement mais la reconstruction d'une infrastructure déjà présente depuis plusieurs décennies. Cette ancienneté ne produit pas mécaniquement l'accord des habitant·e·s mais elle transforme progressivement la manière dont l'installation est perçue. À mesure qu'elle s'inscrit dans le paysage urbain et dans les habitudes locales, elle perd une partie de son caractère exceptionnel et devient moins spontanément un objet de débat public.

Cette idée traverse l'ensemble des entretiens, y compris lorsque les acteur·rice·s lui donnent des significations différentes. Du côté des institutions, la présence ancienne de l'installation est présentée comme un élément qui facilite la conduite du projet. Il est ainsi rappelé que « *c'est un truc qui existe depuis les années 60. Donc en fait, la plupart des gens qui sont là, ils l'ont toujours vu* », alors qu'il est également souligné que « *vous avez une UVE qui est dans ce quartier depuis 1969 où il n'y avait pas d'habitation autour, où il y a eu des constructions autour* » (Philippe Martin, Decoset ; Thomas Fabre Navarro, Decoset). L'ancienneté est ici comme un facteur de continuité, le projet ne consiste pas à introduire une nouvelle activité dans le territoire mais à faire évoluer un équipement déjà connu des riverain·e·s. Les militant·e·s rencontré·e·s ne contestent d'ailleurs pas ce constat. En Corse, le même mécanisme est identifié lorsqu'il est observé que reconstruire sur un site existant est « *plus simple aussi, puis il y a déjà un site* » (Monique Castagnoli, militante corse). Cela met en évidence un phénomène que l'on retrouve dans plusieurs controverses autour des incinérateurs : une infrastructure installée de longue date bénéficie d'une forme de familiarité qui contribue à rendre sa présence moins questionnée.

Ce rapprochement est sociologiquement éclairant. Avec le temps, un équipement cesse progressivement d'être perçu comme un choix politique récent pour devenir un élément ordinaire du territoire. Ce déplacement des représentations est essentiel, car il modifie les conditions mêmes dans lesquelles une mobilisation peut émerger. Comme l'a montré Joseph Gusfield (2009), un problème public n'existe pas uniquement parce qu'une situation produit des effets matériels ; il suppose aussi un travail collectif de définition et de mise en visibilité. Lorsqu'une infrastructure devient familière, ce travail de problématisation devient plus difficile. L'incinérateur ne disparaît pas du paysage, mais il tend à disparaître comme évidence politique. C'est précisément cette banalisation progressive qui constitue l'une des premières clés de compréhension de la faible mobilisation observée à Toulouse. Au-delà de l'ancienneté de l'installation, les entretiens montrent que le choix de reconstruire l'UVE sur son emplacement actuel participe également à la gestion de la conflictualité territoriale. Ce choix est souvent présenté comme une évidence et une facilité technique ou opérationnelle. Pourtant, il possède aussi une dimension politique : reconstruire sur un

site déjà consacré au traitement des déchets permet d'éviter d'ouvrir un nouveau front de contestation ailleurs. Le territoire qui accueille déjà l'installation est aussi celui où sa présence est la plus intégrée dans les représentations collectives. La reconstruction apparaît de ce fait moins comme l'arrivée d'un nouvel équipement mais plutôt comme la continuité d'une situation existante.

Cette logique est formulée, sous des formes différentes, par plusieurs enquêté·e·s. Il est ainsi reconnu que reconstruire sur place répond aussi à un enjeu d'acceptabilité, puisqu'« *c'était un des enjeux de la reconstruction sur place. Un nouvel équipement à un endroit où il y en a pas, il y a forcément de la mobilisation.* » (Philippe Martin Decoset). Ce point est intéressant car il montre que la localisation n'est jamais un simple paramètre technique. Comme l'ont montré Melé (2013) ou encore Subra (2016), les conflits environnementaux sont indissociables des territoires dans lesquels ils prennent place. Déplacer une infrastructure ne revient pas seulement à déplacer un équipement ; cela revient aussi à déplacer les nuisances, les inquiétudes et les rapports de force locaux. Reconstruire sur un site existant permet ainsi de maintenir le conflit dans un espace où les acteur·rice·s se connaissent déjà, où les institutions disposent d'interlocuteur·rice·s identifiés et où les usages industriels sont socialement installés. La question n'est donc plus de faire accepter une nouvelle implantation mais de négocier la poursuite d'une activité déjà présente.

Cette ancienneté produit un autre effet : elle fait progressivement passer la reconstruction de l'incinérateur pour une évidence technique. Le débat porte de ce fait moins sur la question faut-il maintenir l'incinération ? que sur comment renouveler un équipement déjà là ? . Cette bascule est visible quand la capacité de la future installation est justifiée par des projections sur le long terme : « *En fonction du tonnage que nous amènerons la population sur les 40 prochaines années* », avec « *des simulations qui ont été faites* » (Philippe Martin). Le projet est alors présenté comme une réponse rationnelle à des besoins anticipés. Mais cette lecture technique est contestée par les militant·e·s. En Bretagne, les arguments institutionnels autour d'un nouveau projet reposaient déjà sur l'idée que « *le vieux, il n'était plus au normes* », que « *les déchets n'arrivaient pas à les diminuer* » et qu'« *il fallait augmenter la capacité* », tout en « *valorisant la chaleur* » (Yves Le Corre, ZW Pays d'Auray). En Corse, la promesse est semblable : « *on promet que ce sera un incinérateur de nouvelle génération, que maintenant, on sait faire, qu'il n'y aura pas de pollution, qu'on respectera même plus que les normes* » (Monique militante Corse). Ces extraits montrent que la modernisation technique n'est pas neutre : elle sert souvent à rendre la continuité de l'incinération plus acceptable.

L'enjeu sociologique est donc de comprendre comment une décision politique peut être reformulée comme une nécessité pratique. Les associations ne nient pas que les équipements vieillissent ou que les déchets doivent être traités. Elles interrogent plutôt ce que cette évidence empêche de discuter de la place de l'incinération dans la politique des déchets ou les alternatives possibles. Comme le rappelle Alain Esteban, derrière les choix techniques, il y a toujours des arbitrages politiques : « *l'idée, c'est de rencontrer les politiques pour faire avancer des choses* » (Alain Esteban, Association de quartier). Autrement dit, le problème n'est pas que le débat soit technique mais que la technique tende à faire oublier qu'il s'agit aussi d'un choix collectif. Cette transformation rejoint les analyses de Jean-Baptiste Comby sur la dépolitisation environnementale : les désaccords ne disparaissent pas mais ils sont reformulés dans des termes où certaines décisions semblent aller de soi. Ici, l'ancienneté du site, le vieillissement de l'équipement et les contraintes de traitement des déchets contribuent à présenter la reconstruction comme la solution la plus raisonnable. C'est précisément cette impression d'évidence qui rend la mobilisation plus difficile.

L'ensemble des entretiens montre finalement que la faible mobilisation autour de la reconstruction de l'UVE ne peut être comprise uniquement à partir du projet lui-même. Ce sont les conditions dans lesquelles il est progressivement présenté qui transforment le débat. L'ancienneté de l'installation, la reconstruction sur un site déjà dédié au traitement des déchets et la modernisation de l'équipement convergent pour faire apparaître le projet comme la continuité d'une histoire plutôt que comme un nouveau choix d'aménagement. Les controverses ne disparaissent pas, mais elles se déplacent progressivement vers les modalités techniques de cette continuité. Cette évolution est vue dans plusieurs entretiens. Les institutions rappellent que le projet consiste avant tout à « *remplacer un équipement vieillissant* », dans un contexte où « *il faut bien traiter les déchets* » et où les besoins futurs sont anticipés à partir de projections démographiques (Philippe Martin ; Thomas Fabre Navarro, Décoset). Les associations, sans nier ces contraintes, refusent pourtant que cette continuité soit assimilée à une évidence. L'une d'elles rappelle ainsi que « *le meilleur déchet, c'est celui qu'on ne produit pas* », soulignant que la question ne devrait pas seulement être celle du traitement, mais aussi celle de la réduction des déchets (Alain Esteban). Une autre insiste sur le fait que « *on ne peut pas dire qu'on veut réduire les déchets et construire des outils qui auront besoin d'être alimentés pendant quarante ans* » (Élodie Caron Militante Ivry). Ces propos ne contestent pas la nécessité d'une politique publique des déchets ; ils interrogent le modèle sur lequel cette politique continue de reposer.

Comme l'ont montré Pierre Lascoumes et Patrick Le Galès (2018), les instruments de l'action publique ne sont jamais neutres : ils orientent aussi les manières de définir les problèmes. Dans le

cas de l'UVE, le projet est progressivement reformulé dans un langage où dominent les performances, les capacités de traitement, les émissions ou les rendements énergétiques. Cette évolution ne fait pas disparaître les désaccords mais elle modifie les compétences nécessaires pour les exprimer. Pour participer à la discussion, il ne suffit plus de s'interroger sur l'opportunité du projet ; il faut aussi comprendre des données techniques, des scénarios prospectifs ou des études environnementales. Ainsi, la banalisation de l'UVE ne conduit pas à la disparition des controverses. Elle contribue surtout à leur technicisation. À mesure que le projet est présenté comme la modernisation d'un équipement existant plutôt que comme un choix politique, les discussions deviennent plus spécialisées et exigent des connaissances de plus en plus importantes. La question centrale n'est alors plus seulement celle de l'acceptabilité du projet mais aussi celle de l'accès aux savoirs permettant de le comprendre et de le discuter. C'est précisément cette tension entre transparence, pédagogie et expertise qui sera au cœur de la sous-partie suivante.

I. B. Une mobilisation qui repose sur quelques acteur·rice·s fortement investis

À première vue, la faible visibilité de la mobilisation autour de la reconstruction de l'UVE du Mirail pourrait laisser penser que le projet suscite peu d'opposition. Pourtant, les entretiens invitent à déplacer le regard. Ce qui ressort ce n'est pas l'absence totale de mobilisation mais le fait qu'elle soit portée par quelques personnes seulement. Derrière les noms des associations ou des collectifs se trouvent souvent quelques militant·e·s qui assurent, dans la durée, l'essentiel du travail : suivre les dossiers, organiser et informer des réunions, répondre aux sollicitations, maintenir les liens entre les différentes structures ou encore porter la parole du collectif. Cette configuration est bien connue de la sociologie des mouvements sociaux. Comme l'ont montré Fillieule, Agrikoliansky et Sommier (2010), l'action collective repose rarement sur une implication homogène de l'ensemble des personnes concernées. Elle dépend davantage d'un noyau de personnes particulièrement investies qui rendent possible la continuité de la mobilisation.

Cette réalité traverse l'ensemble des terrains étudiés. À Toulouse, Alain Esteban raconte que son collectif de quartier est né de quelques habitant·e·s souhaitant réagir face aux transformations de leur quartier. Avant même la création officielle de l'association, « *on s'est rapproché d'une association qui était existante* », puis « *on avait fait venir la presse* » afin de rendre visible leur action. Quelques années plus tard, il constate que « *aujourd'hui, le collectif, je suis à peu près le seul à le manager. J'ai une collègue avec moi qui travaille, qui fait aussi administratrice et modératrice de Facebook* » (Alain Esteban, association de quartier). Cette concentration des responsabilités ne constitue pourtant pas une exception toulousaine. En Bretagne, Yves Le Corre

explique que le groupe local Zero Waste est lui aussi né autour de quelques personnes particulièrement investies : « *notre groupe local a été créé sur la base du thème de l'incinération* », avant que « *deux autres associations se sont intéressées au sujet. Donc du coup, il y a eu une mobilisation interassociative* » (Yves Le Corre, Zero Waste Pays d'Auray). À Ivry-sur-Seine, Élodie Caron décrit une dynamique comparable lorsque « *des associations se sont mises ensemble* » pour s'opposer au projet de reconstruction, avant qu'« *une association locale se constitue pour vraiment lutter spécifiquement contre ce projet-là* ». Malgré des contextes très différents, les récits convergent : les mobilisations ne naissent pas spontanément d'une population entière ; elles sont initiées, structurées et entretenues par quelques acteur·rice·s qui jouent un rôle de catalyseur.

Ce constat invite à dépasser une lecture uniquement quantitative de la participation. Le faible nombre de personnes visibles ne signifie pas que les enjeux liés à l'incinération laissent les habitant·e·s indifférent·e·s. Il révèle plutôt une division inégale du travail militant. Comme l'a montré Daniel Gaxie (1978), participer suppose de disposer de ressources du temps, des compétences, des réseaux ou encore une disponibilité durable qui sont loin d'être également réparties. Les entretiens illustrent très concrètement cette réalité. En revenant sur la mobilisation corse, Monique Castagnoli ne commence pas par évoquer les manifestations ou les actions médiatiques, mais les personnes qui ont permis à la lutte d'exister : « *Michel Kühner [...] a été très impliqué* », tandis que Danny Dietman « *avait beaucoup contribué aussi à cette lutte [...], il avait beaucoup creusé le sujet. Il avait écrit un bouquin* » (Monique Castagnoli). Ce qui reste dans les mémoires n'est donc pas seulement l'événement collectif, mais le travail souvent discret de celles et ceux qui assurent la continuité de la mobilisation. Les associations apparaissent ainsi moins comme des collectifs où chacun·e participerait de manière égale que comme des organisations reposant sur un petit nombre de personnes capables de maintenir l'engagement dans le temps.

Si ces mobilisations reposent sur un nombre limité de personnes, c'est aussi parce qu'elles demandent un investissement qui dépasse largement la simple participation à quelques réunions. Les entretiens montrent que s'engager autour d'un projet d'incinérateur suppose progressivement d'apprendre à comprendre des dossiers techniques, à lire des études d'impact, à maîtriser le fonctionnement des politiques publiques des déchets ou encore à connaître les procédures de concertation. L'engagement devient un véritable travail d'apprentissage. Les militant·e·s ne disposent pas nécessairement de ces connaissances au départ ; ils et elles les construisent au fil de leur implication. Cette montée en compétence constitue d'ailleurs l'un des traits caractéristiques des mobilisations environnementales contemporaines, où la contestation passe de plus en plus par la

production de savoirs et la capacité à discuter les expertises institutionnelles (Callon, Lascoumes & Barthe, 2001).

Cette évolution apparaît dans plusieurs entretiens. À Toulouse, Alain Esteban explique qu'au fil des années, les réunions organisées avec les institutions, les associations et les élu·e·s lui ont permis d'acquérir une connaissance fine des enjeux liés au traitement des déchets. L'objectif n'est plus seulement d'exprimer une opposition, mais de « *faire avancer des choses* », en étant capable de dialoguer avec les décideur·euse·s sur le fond des dossiers (Alain Esteban, association de quartier). Cette logique se retrouve également chez Yves Le Corre, qui raconte avoir progressivement accumulé une expérience de plusieurs conflits liés aux incinérateurs dans différentes régions françaises. Les mobilisations successives deviennent autant d'occasions d'apprendre, de comparer les projets et d'identifier des arguments récurrents (Yves Le Corre, ZW Pays d'Auray).

Les autres terrains confirment ce même processus. En Corse, Monique Castagnoli souligne que certain·e·s militant·e·s sont devenu·e·s de véritables personnes-ressources parce qu'ils et elles avaient « *beaucoup creusé le sujet* », allant jusqu'à publier des ouvrages ou à produire leurs propres analyses (Monique Castagnoli). À Ivry-sur-Seine, Élodie Caron explique également que le collectif 3R s'est progressivement approprié des questions très techniques, en travaillant sur les capacités des installations, les scénarios de réduction des déchets ou les alternatives à l'incinération. Les discussions ne reposent donc plus uniquement sur des inquiétudes sanitaires ou environnementales ; elles s'appuient sur une connaissance de plus en plus approfondie des politiques publiques et de leurs effets. Cette montée en compétence transforme profondément la manière dont les associations interviennent dans le débat public. Elles ne se présentent plus seulement comme des opposant·e·s mais comme des interlocuteur·rice·s capables de produire des analyses, d'interroger les hypothèses retenues par les maître·sse·s d'ouvrage ou de proposer d'autres scénarios. Les savoirs citoyens viennent ainsi dialoguer avec les savoirs institutionnels, sans pour autant s'y substituer. Comme le montrent Callon, Lascoumes et Barthe (2001), l'expertise n'est plus uniquement l'apanage des professionnel·le·s ou des ingénieur·e·s ; elle se construit aussi dans l'expérience des collectifs confrontés durablement à un problème public. Les entretiens illustrent précisément cette évolution : ce qui donne aujourd'hui de la légitimité à plusieurs associations n'est pas seulement leur ancienneté militante mais la connaissance accumulée au fil des années, qui leur permet de participer aux échanges sur un registre de plus en plus argumenté.

Les entretiens montrent toutefois que cette expertise ne se construit jamais de manière isolée. Les connaissances accumulées au fil des mobilisations circulent entre les associations, les territoires et

les générations militantes. Les collectifs échangent des documents, se transmettent des contacts, comparent leurs expériences et réutilisent des arguments développés ailleurs. L'engagement ne repose donc pas uniquement sur des apprentissages individuels mais vient s'inscrire dans des réseaux où les savoirs se construisent et se diffusent collectivement. Cette dimension est essentielle pour comprendre la longévité de certaines mobilisations.

Les institutions reconnaissent d'ailleurs elles aussi cette montée en compétence des associations. Les échanges ne se limitent plus à une opposition de principe ; ils s'appuient sur des analyses de plus en plus précises. Il est ainsi rappelé que les scénarios alternatifs proposés par Zero Waste Toulouse ont été intégrés aux discussions et présentés pendant la concertation, témoignant d'une reconnaissance du travail produit par les associations, même lorsque les conclusions diffèrent (Claire Dupuis-Kumar).

Cette montée en compétence constitue indéniablement une ressource pour les collectifs. Elle leur permet de dialoguer avec les institutions sur un registre technique, de produire des contre-analyses et de proposer des scénarios alternatifs. Les échanges ne se limitent plus à une opposition de principe : les associations sont identifiées comme des interlocuteur·rice·s capables de poser des questions précises, de mobiliser des données et d'alimenter le débat. Comme le souligne l'un des responsables de Décoset, « *le seul point de désaccord avec Zero Waste, c'était surtout la vitesse à laquelle on pouvait réduire les déchets* », ce qui montre que les discussions portent moins sur des positions irréconciliables que sur des hypothèses et des trajectoires de politique publique (Philippe Martin; Decoset). Les savoirs militants acquièrent ainsi une forme de légitimité institutionnelle, même lorsqu'ils ne conduisent pas aux mêmes conclusions.

Cette observation permet de comprendre pourquoi les mobilisations demeurent souvent portées par un noyau restreint de militant·e·s. Loin de traduire un manque d'intérêt de la population, cette concentration renvoie aussi aux conditions sociales qui vont permettre de l'engagement. Comme l'a montré Daniel Gaxie (1978), l'accès à la participation dépend de ressources inégalement distribuées : le temps disponible, les connaissances, les réseaux ou encore la confiance dans sa capacité à intervenir. Les matériaux recueillis confirment cette analyse. Plus les controverses se technicisent, plus elles demandent un investissement important, ce qui tend à renforcer le rôle de celles et ceux qui ont accumulé une expérience militante au fil des années. Les nouveaux et nouvelles participant·e·s peuvent alors avoir le sentiment d'entrer dans un univers déjà très spécialisé, où les références, les procédures et le vocabulaire nécessitent un véritable apprentissage.

Le cas toulousain révèle une évolution plus large des mobilisations environnementales contemporaines. Les associations ne disparaissent pas et ne se contentent pas de protester : elles développent des savoirs, construisent des réseaux et deviennent des interlocuteur·rice·s reconnu·e·s de l'action publique. Mais cette professionnalisation relative de l'engagement transforme aussi les conditions de la participation. L'action collective repose de plus en plus sur quelques personnes capables d'assurer ce travail d'expertise dans la durée. Cette évolution ne traduit pas un affaiblissement des mobilisations ; elle montre plutôt que les formes de l'engagement changent. Les collectifs deviennent à la fois des espaces de contestation et de production de connaissances, ce qui conduit à repenser la manière dont les citoyen·ne·s prennent part aux politiques environnementales.

II. La fabrique d'un débat difficile à s'approprier : technicisation, cadrage et dépolitisation

II. A. De l'incinérateur à l'UVE : la construction d'un problème technique par les mots

L'un des éléments frappant qui ressort des entretiens est la manière dont le projet de reconstruction de l'incinérateur est progressivement présenté comme un objet essentiellement technique. Si la question du traitement des déchets constitue a priori un choix politique portant sur les modes de gestion des déchets, leurs impacts sanitaires, environnementaux ou encore les trajectoires territoriales souhaitées, elle apparaît, au fil des discours institutionnels, largement reformulée en une succession de contraintes techniques, réglementaires et scientifiques.

Cette technicisation apparaît très tôt dans le discours des responsables de Decoset. Lorsqu'il revient sur les décisions majeures prises au cours de la concertation, Philippe explique que « dans les gros choix, c'était un vrai choix dimensionnant », avant de préciser que « *dans les vrais choix dimensionnants, il y avait la taille de l'UVE* » et que le projet initial reposait sur une capacité de 330 000 tonnes. L'argument mobilisé est avant tout économique et énergétique : « *chaque tonne qui rentre, ça va faire de l'énergie et l'énergie, on la vend* ». Plus loin, il poursuit cette logique en évoquant les conséquences d'un éventuel sous-dimensionnement : « *Et si on a 140 000 tonnes sur les bras (...) on les amène à l'enfouissement (...) parce qu'on s'est plantés dans le dimensionnement de notre équipement.* » (Philippe Martin, Decoset). La question de l'incinérateur est traduite en problème d'optimisation technique où les paramètres principaux deviennent les tonnages, les

rendements énergétiques ou les coûts d'exploitation, davantage que les controverses sociales ou environnementales associées à l'installation.

Cette logique se retrouve également dans le travail de communication autour du projet. Thomas explique qu'une partie importante de son activité consistait précisément à rendre compréhensible des sujets fortement spécialisés. Les difficultés rencontrées concernaient notamment « les études acoustiques », qu'il fallait expliquer au public en détaillant « *comment les études acoustiques étaient conçues, sur quoi elles se basaient, comment étaient faites les mesures* », mais aussi « *les différentes études de validation et d'autorisation d'exploitation* » (Thomas Fabre Navarro, Decoset). La communication ne vise donc pas seulement à informer les habitant·e·s sur le projet ; elle consiste aussi à traduire un ensemble de procédures scientifiques et administratives particulièrement complexes. Cette évolution rejoint les analyses développées par Michel Callon, Pierre Lascoumes et Yannick Barthe (2001), pour qui les controverses contemporaines sont de plus en plus structurées autour d'objets sociotechniques mêlant étroitement dimensions politiques, scientifiques et techniques.

Cette lecture est également partagée par Claire Dupuis-Kumar (membre de la CNDP) qui souligne d'ailleurs que l'enjeu n'est précisément pas de rester sur la seule dimension technique de l'infrastructure : « *l'enjeu, c'est bien d'être dans le socio-technique* ». Derrière les émissions atmosphériques ou les questions sanitaires, elle rappelle que se jouent également « *des questions de justice territoriale* », invitant ainsi à dépasser une lecture exclusivement technique du projet. De ce fait, si le projet reste officiellement présenté comme ouvert à la discussion, les matériaux recueillis montrent que cette discussion s'inscrit largement dans un univers de références techniques, réglementaires et scientifiques. La technicisation du débat ne conduit cependant pas à une confiscation complète de la parole par les institutions. Les entretiens montrent au contraire que les associations et les collectifs investissent eux aussi le registre scientifique afin de construire leur légitimité.

Cette montée en compétence est particulièrement visible dans les discours des militant·e·s. Yves Le Corre (ZW Pays d'Auray) explique ainsi qu'il ne s'est pas contenté d'exprimer une opposition de principe au projet d'incinération. Son engagement l'a conduit à produire un important travail documentaire : « *je me suis rapproché du GIEC, j'ai lu tous les rapports du GIEC* », allant même jusqu'à préciser qu'il « *a traduit le dernier rapport* » afin de mieux comprendre les enjeux climatiques associés à l'incinération. De son côté, Élodie Caron (Ivry-sur-Seine) raconte que les membres du Collectif 3R sont progressivement devenus « *des gros geeks de la toxicologie des sols*

», après avoir « *exhumé énormément de rapports* », découvrant que « *plein de rapports (...) le préconisent depuis au moins les années 2000* ». Alain Esteban (association de quartier) décrit un processus comparable lorsqu'il insiste sur le fait que « *Zero Waste ne travaille pas au pif* », mais s'appuie sur « *beaucoup de rapports* » et sur des données scientifiques pour construire ses argumentaires. Malgré des trajectoires militantes différentes, ces récits convergent vers une même réalité : la crédibilité des collectifs repose largement sur leur capacité à maîtriser les connaissances scientifiques mobilisées par les institutions elles-mêmes. Cette convergence autour du registre scientifique produit néanmoins un effet paradoxal. En élevant le niveau d'expertise mobilisé dans les échanges, elle enrichit incontestablement la qualité des discussions et permet l'émergence de contre-expertises citoyennes. Mais elle contribue également à déplacer le conflit vers un univers de références de plus en plus spécialisées, dont la maîtrise suppose un investissement considérable. Le désaccord ne porte plus seulement sur des orientations politiques ou des valeurs environnementales ; il se joue désormais dans la capacité à interpréter des études d'impact, discuter des facteurs d'émission, comparer des scénarios de traitement des déchets ou mobiliser des rapports scientifiques. La conflictualité ne disparaît donc pas ; elle devient progressivement une conflictualité d'expertise.

Cette technicisation ne doit cependant pas être interprétée comme une stratégie volontaire de confiscation du débat. Les entretiens montrent au contraire que les acteur·rice·s institutionnel·le·s cherchent fréquemment à expliquer les études, à vulgariser les documents produits ou à répondre aux interrogations des participant·e·s. Les choix relatifs au dimensionnement d'une installation, aux normes d'émission ou aux scénarios de traitement des déchets restent des questions complexes, dont l'appropriation exige un investissement que toutes les personnes concernées ne peuvent fournir. De ce fait, la technicisation apparaît comme un processus ambivalent. Elle permet une discussion plus informée, favorise la production de contre-expertises citoyennes et contribue à objectiver certains choix publics. Mais elle transforme également les modalités d'accès au débat en faisant de la maîtrise des savoirs spécialisés une ressource centrale de la participation. Dès lors, l'enjeu n'est plus seulement de rendre les informations disponibles, mais de comprendre dans quelles conditions elles peuvent réellement être appropriées par les citoyen·ne·s.

Dans ce contexte, la manière même de nommer l'infrastructure prend une importance particulière. Car la technicisation ne passe pas uniquement par les études ou les expertises ; elle s'incarne également dans les mots utilisés pour désigner l'incinérateur. C'est précisément cette requalification lexicale, du terme « incinérateur » à celui d'« Unité de Valorisation Énergétique », qui doit être analysée.

II. B. Les effets de l'appellation « UVE » sur la mobilisation citoyenne

L'un des éléments que nous devons maintenant analyser concerne un aspect qui pourrait sembler secondaire : le vocabulaire employé pour désigner l'installation. Pourtant, comme l'ont montré de nombreux travaux en sociologie de l'action publique, les mots ne constituent jamais de simples étiquettes posées sur une réalité déjà donnée. Ils participent au contraire à sa définition. Nommer un objet, c'est sélectionner les caractéristiques qui seront rendues visibles, celles qui deviendront immédiatement compréhensibles pour le public et, inversement, celles qui passeront davantage au second plan. Comme le rappelle Joseph Gusfield (2009), les catégories utilisées pour désigner un problème public ne se contentent pas de le décrire : elles orientent les interprétations possibles, définissent ce qui apparaît comme central et influencent les manières dont les citoyen·ne·s peuvent s'en saisir.

Sous cet angle, le passage progressif du terme « incinérateur » à celui d'« Unité de Valorisation Énergétique » apparaît particulièrement révélateur. Les deux appellations renvoient à un même type d'installation mais mettent l'accent sur des dimensions différentes de son fonctionnement. Le terme *incinérateur* désigne le procédé industriel de combustion des déchets. L'appellation *Unité de Valorisation Énergétique* souligne quant à elle le fait que cette combustion permet de récupérer de la chaleur et de produire de l'électricité. L'évolution de cette appellation accompagne ainsi le développement de la valorisation énergétique des installations, sans faire disparaître leur fonction première d'incinération. Autrement dit, un même équipement peut être défini soit par le procédé qu'il met en œuvre, soit par les effets du traitement qu'il permet de produire. Derrière cette évolution lexicale se joue donc un véritable déplacement du regard.

Les entretiens illustrent parfaitement cette évolution. Lorsqu'il présente les missions de Decoset, Philippe Martin explique d'abord très simplement le fonctionnement de la filière : « *tout ce qu'on n'a pas pu composter, tout ce qu'on n'a pas pu trier (...), on les amène à brûler dans nos deux incinérateurs* ». Quelques secondes plus tard pourtant, lorsqu'il décrit les équipements gérés par le syndicat, le vocabulaire change : « *nous, on a deux UVE, deux unités de valorisation énergétique* ». Ce glissement est particulièrement intéressant parce qu'il intervient au sein d'un même raisonnement. Il montre que les deux catégories coexistent encore dans le langage institutionnel, mais qu'elles ne sont pas mobilisées dans les mêmes situations. Lorsqu'il s'agit d'expliquer le

traitement des déchets, le terme *incinérateur* reste parfaitement compréhensible. En revanche, dès que l'installation est présentée comme un équipement public inscrit dans la politique territoriale des déchets, elle devient une *UVE*. Ce changement ne modifie pas la réalité matérielle de l'installation ; il modifie ce qui est mis au premier plan.

Thomas Fabre Navarro (Decoset) adopte d'ailleurs exactement le même registre. Tout au long de l'entretien, il parle du « *renouvellement de l'UVE* », du « *service de valorisation énergétique* » ou encore des différents scénarios de l'UVE, sans employer spontanément le terme *incinérateur*. Cette homogénéité est loin d'être anodine. Elle montre que cette nouvelle appellation est devenue la catégorie de référence au sein de l'institution. Elle ne traduit pas nécessairement une volonté de masquer la réalité du procédé. Au contraire, les entretiens montrent une réelle volonté d'expliquer le fonctionnement de l'installation, de rendre les dossiers accessibles et de fournir aux participant·e·s les connaissances nécessaires pour prendre part aux concertations. Les acteur·rice·s institutionnel·les ne cherchent pas à cacher que les déchets sont brûlés ; ils et elles prennent le temps de détailler le procédé, les émissions, les performances ou encore les modalités de fonctionnement de l'installation. Le vocabulaire employé relève donc avant tout du référentiel dans lequel ils et elles exercent leur activité quotidienne. C'est précisément là que l'analyse sociologique devient intéressante. Car les effets produits par une catégorie ne dépendent pas nécessairement des intentions de celles et ceux qui l'utilisent. Comme le rappelle Pierre Bourdieu (1982), le pouvoir symbolique des mots tient moins à une volonté individuelle qu'à leur capacité collective à imposer une certaine vision du monde. Autrement dit, il n'est pas nécessaire qu'une institution cherche consciemment à orienter les représentations pour que les catégories qu'elle mobilise produisent malgré tout des effets. En définissant l'installation par sa fonction énergétique plutôt que par son procédé de combustion, le vocabulaire institutionnel contribue progressivement à déplacer le regard porté sur elle.

Les personnes engagées dans les mobilisations décrivent très clairement ce déplacement. Michel Roussel (association de quartier) résume cette tension en une formule particulièrement parlante : « *Nous, UVE, on ne connaît pas (...). Ce n'est pas parlant pour les habitants. Les habitants, ils voient un incinérateur.* » Ce qui est en jeu ici dépasse largement une préférence lexicale. Michel souligne que le terme *UVE* suppose déjà d'avoir une familiarité avec les catégories de l'action publique. Pour une personne qui ne suit pas les politiques de gestion des déchets, cette appellation ne dit presque rien du fonctionnement réel de l'installation. Le mot *incinérateur*, au contraire, permet immédiatement d'identifier le procédé utilisé. Il rend visible ce qui se passe à l'intérieur de l'équipement.

Yves Le Corre (ZW Pays d'Auray) va encore plus loin lorsqu'il affirme que cette appellation constitue « un mauvais signal », voire qu'elle est « *scandaleuse, parce que ça fait croire que ça crée une énergie significative, renouvelable. Ce qui est faux.* » De son côté, Élodie Caron (Vitry-Sur-Seine Collectif 3R) insiste moins sur la dimension technique que sur les représentations sociales associées aux mots : « *De valorisation, c'est bien, c'est positif. Et énergétique, ouais, chouette, de l'énergie. Donc, tout d'un coup, on passe d'un truc où on voit ce que ça veut dire (...) à un truc hyper bien, hyper valorisant.* » Ces deux analyses convergent finalement vers une même idée : en mettant l'accent sur ce que produit l'installation plutôt que sur ce qu'elle fait, le changement d'appellation modifie les premières images qui viennent à l'esprit lorsque l'on évoque cet équipement.

Cette évolution prend d'ailleurs place dans un mouvement plus large des politiques publiques des déchets. Depuis plusieurs décennies, les termes de « décharge » deviennent des « installations de stockage », les « usines d'incinération » deviennent des « unités de valorisation énergétique », tandis que la gestion des déchets est de plus en plus pensée à travers les notions de ressource, de valorisation ou d'économie circulaire (Muller, 2005). Cette logique ne concerne d'ailleurs pas uniquement les incinérateurs. Elle s'observe plus largement dans la manière de nommer les différentes infrastructures de traitement des déchets. À propos d'un projet de TMB (tri mécano-biologique), Monique (militante Corse) explique ainsi : « *Ils appellent ça un centre de traitement et de valorisation (...). Dans ce CTV, il y aura un TMB (...). Ce ne sera pas du TMB, un atelier ordures ménagères (...) Ils sont très forts (...) Ils soignent beaucoup leur communication.* » Ce glissement lexical ne consiste donc pas seulement à renommer les équipements, mais aussi à substituer aux procédés industriels, l'incinération, le tri mécano-biologique ou la combustion avec des appellations plus neutres, voire plus positives, qui mettent l'accent sur la valorisation, le traitement ou l'atelier plutôt que sur les opérations matérielles effectivement réalisées. Ces évolutions lexicales accompagnent de réelles transformations des politiques environnementales. Elles traduisent une évolution des politiques publiques qui mettent davantage l'accent sur la valorisation énergétique produite par les installations de traitement. Mais elles produisent aussi un effet moins visible : elles rendent progressivement moins perceptibles les opérations matérielles de traitement elles-mêmes. L'incinération ne disparaît évidemment pas ; elle cesse simplement d'être la première caractéristique mobilisée pour définir l'installation.

Dans un contexte où, comme le rappelle Claire Dupuis-Kumar (membre de la CNDP), la question des déchets est historiquement restée un "*non-sujet*", longtemps résumée à l'idée que « *vous les posez devant votre porte, on s'en occupe et il n'y a plus rien à dire* », cette évolution du vocabulaire

n'est pas sans conséquence. Pour des citoyen·ne·s peu familiarisé·e·s avec les politiques de gestion des déchets, l'appellation *Unité de Valorisation Énergétique* peut apparaître beaucoup moins immédiatement compréhensible que celle d'*incinérateur*. Sans empêcher l'accès à l'information, elle suppose déjà une première acculturation au langage institutionnel. Dans cette perspective, le choix des mots peut contribuer, sans intention délibérée, à maintenir une certaine distance entre les catégories mobilisées par les institutions et celles dont disposent spontanément les habitant·e·s pour comprendre le projet.

II. C. De la responsabilité institutionnelle à la responsabilité individuelle

L'ensemble des entretiens montre un point sur lequel les acteur·rice·s s'accordent largement : réduire les déchets passe aussi par les comportements de chacun·e. Trier correctement, composter ou limiter sa production de déchets sont régulièrement présentés comme des leviers importants pour diminuer les tonnages envoyés vers les unités d'incinération. Philippe Martin (Decoset) l'exprime très simplement lorsqu'il explique que les efforts attendus reposent d'abord sur « *les efforts que vous et moi on fait pour bien trier* ». Il rappelle également qu'« *il y a un tiers de trucs qui est dans la poubelle verte qui devrait aller dans la poubelle jaune* » et que « *les gens ne font pas le bon geste* ». Selon lui, cette situation a des conséquences directes sur le dimensionnement de l'installation : « *tant que les gens ne font pas le bon geste, on est obligé de dimensionner un équipement pour ne pas avoir de déchets sur les bras* ».

Pour autant, réduire la question des déchets à une simple affaire de comportements individuels serait passer à côté d'une partie essentielle du problème. Ce qui ressort des entretiens, c'est que ces comportements ne naissent jamais spontanément. Ils dépendent des politiques publiques, des équipements disponibles, des informations transmises aux habitant·e·s et de l'accompagnement proposé par les collectivités. Autrement dit, les citoyen·ne·s peuvent difficilement adopter de nouvelles pratiques si les conditions pour le faire ne sont pas réunies. Cette idée rejoint les travaux d'Elizabeth Shove (2010), qui montre que les pratiques quotidiennes ne reposent pas uniquement sur la bonne volonté des individus. Elles dépendent aussi des infrastructures, des compétences et des dispositifs qui rendent ces pratiques possibles.

Les acteur·rice·s institutionnel·le·s reconnaissent d'ailleurs eux et elles-mêmes cette responsabilité collective. Quelques minutes après avoir insisté sur les efforts des habitant·e·s, Philippe Martin nuance son propos : « *il n'y a pas que la population qui doit faire des gestes* ». Il poursuit en rappelant que « *le producteur doit réfléchir à produire moins de déchets* » et que « *ça dépend des*

producteurs de biens et de services ». La responsabilité apparaît ainsi comme partagée entre plusieurs niveaux : les citoyen·ne·s, les collectivités, les entreprises et les producteurs. Les entretiens montrent donc que personne ne considère sérieusement que les éco-gestes suffiront, à eux seuls, à résoudre la question des déchets.

Les associations développent finalement une analyse très proche, mais en insistant davantage sur le rôle des politiques publiques. Yves Le Corre prend l'exemple de la collecte séparée des biodéchets mise en place dans le pays d'Auray. Selon lui, si les quantités d'ordures ménagères ont fortement diminué, ce n'est pas uniquement parce que les habitant·e·s ont changé leurs habitudes. Il explique qu'à cette occasion, *« il y a eu une grande campagne de communication », que « tous les foyers »* ont reçu la visite d'une association chargée de faire du porte-à-porte, de distribuer les nouveaux bacs et *« d'en profiter pour sensibiliser la population »*. Il conclut d'ailleurs en soulignant que *« ça, c'est des moyens que nous, à cette petite association, on n'avait pas les moyens de faire »*. Son exemple montre bien que les changements de pratiques ne reposent pas uniquement sur les individus. Ils nécessitent aussi des moyens humains, financiers et organisationnels que seules les institutions peuvent mobiliser à grande échelle.

Les entretiens montrent toutefois qu'il ne suffit pas de mettre en place des dispositifs pour que les pratiques évoluent durablement. Une politique publique peut encourager les habitant·e·s à réduire leurs déchets, mais elle peut aussi produire des effets inattendus si elle n'est pas accompagnée d'un véritable travail d'information et de sensibilisation. Les changements de comportement ne dépendent donc pas uniquement des outils mis en place ; ils reposent aussi sur la manière dont ces outils sont expliqués, appropriés et rendus accessibles à l'ensemble de la population.

Yves Le Corre prend l'exemple de la tarification incitative, un dispositif qui adapte le montant de la redevance au volume de déchets produits. Pour lui, les résultats sont réels : *« la tarification incitative, ça marche »*. Mais il ajoute immédiatement qu'elle ne peut pas être pensée comme une solution miracle. Si les collectivités se contentent d'augmenter le coût des ordures sans proposer d'alternatives, elles risquent de créer de nouvelles difficultés pour une partie de la population. Il rappelle ainsi que certaines personnes n'ont pas toujours la possibilité de composter, de trier facilement ou d'accéder aux équipements nécessaires. Sans accompagnement, *« ça peut créer des inégalités »*, car tout le monde ne dispose pas des mêmes conditions pour réduire ses déchets.

Les entretiens montrent d'ailleurs que cette dimension pédagogique est largement reconnue par les acteur·rice·s institutionnel·le·s. Plusieurs expliquent que la réduction des déchets ne peut fonctionner que si les habitant·e·s comprennent les enjeux du tri, du compostage ou de la prévention. Les campagnes d'information, les animations dans les quartiers ou les actions menées dans les écoles ne sont donc pas des dispositifs secondaires ; elles constituent une condition essentielle de l'efficacité des politiques publiques. Les institutions ne sont pas seulement chargées de traiter les déchets une fois qu'ils existent. Elles ont aussi un rôle à jouer pour permettre aux citoyen·ne·s d'en produire moins.

Cette réflexion conduit finalement à déplacer la question de la responsabilité. Les entretiens ne montrent pas une opposition entre institutions et habitant·e·s, où chacun chercherait à renvoyer la faute à l'autre. Ils mettent plutôt en évidence une responsabilité partagée mais qui n'est pas de même nature. Les citoyen·ne·s peuvent modifier certaines pratiques de consommation ou de tri, tandis que les collectivités ont la responsabilité de créer les conditions qui rendent ces changements réellement possibles. Sans cette articulation entre action publique et engagement individuel, le risque est de faire peser sur les seul·e·s habitant·e·s une responsabilité qu'ils et elles ne peuvent pas assumer seul·e·s.

II. D. Prévenir suppose d'abord de rendre les déchets visibles

Les entretiens mettent finalement en évidence une difficulté plus profonde. Si les politiques publiques peinent parfois à mobiliser les habitant·e·s autour de la réduction des déchets, ce n'est pas seulement parce que les dispositifs sont insuffisants. C'est aussi parce que le déchet lui-même reste largement invisible dans la vie quotidienne. Leur collecte, leur transport et leur traitement sont pris en charge par des services publics qui fonctionnent de manière suffisamment efficace pour que la plupart des citoyen·ne·s n'aient plus à s'en préoccuper. Cette invisibilisation explique en partie pourquoi la prévention des déchets peine à devenir un véritable sujet de débat public.

Cette idée revient dans plusieurs entretiens. Michel Roussel observe ainsi que beaucoup d'habitant·e·s « *ne font même pas le lien entre les déchets qu'ils mettent dans leur poubelle et l'incinérateur* » (Michel Roussel, Decoset). Le traitement des déchets apparaît comme quelque chose de lointain, qui se déroule ailleurs et dont on ne perçoit ni les infrastructures ni les conséquences. Claire Dupuis-Kumar formule une analyse proche lorsqu'elle rappelle que, pendant longtemps, « *le déchet, c'était : on le met devant chez soi, quelqu'un passe le chercher et il disparaît* ». Elle ajoute que cette organisation a contribué à faire des déchets un « non-sujet », parce que tout

est pensé pour que les habitant·e·s n'aient plus à s'interroger sur ce qui se passe ensuite (Claire Dupuis-Kumar, membre CNDP).

Cette invisibilité a des conséquences directes sur les politiques de prévention. Il est difficile de modifier des pratiques lorsque les enjeux qui les justifient restent peu perceptibles. Les travaux de Jean-Baptiste Comby (2015) montrent d'ailleurs que les politiques environnementales ont souvent tendance à mettre l'accent sur les gestes individuels sans toujours rendre visibles les mécanismes collectifs qui les entourent. Dans le cas des déchets, cette logique est particulièrement marquée : les citoyen·ne·s sont invité·e·s à trier ou à réduire leurs déchets mais les raisons qui rendent ces gestes nécessaires restent parfois peu discutées dans l'espace public. Plusieurs enquêté·e·s soulignent pourtant qu'une autre approche est possible. Yves Le Corre explique que la baisse des tonnages observée dans le pays d'Auray n'est pas seulement liée à la tarification incitative, mais aussi au travail de sensibilisation réalisé directement auprès des habitant·e·s. De la même manière, Élodie Caron (Collectif 3R Ivry-Sur-Seine) raconte que les mobilisations contre les incinérateurs sont aussi des occasions de parler de prévention, de réduction des déchets et d'économie circulaire, autant de sujets qui restent souvent absents des débats ordinaires sur les déchets. Les associations ne cherchent donc pas uniquement à contester un équipement ; elles tentent aussi de rendre visible un problème qui, le reste du temps, échappe largement à l'attention collective.

Au fond, les entretiens montrent que la prévention ne consiste pas seulement à diffuser de « bonnes pratiques ». Elle suppose d'abord de rendre les déchets visibles comme enjeu collectif. Tant que leur traitement reste perçu comme une question essentiellement technique, confiée à des spécialistes, les citoyen·ne·s ont peu de raisons de s'en emparer. À l'inverse, lorsque les politiques publiques prennent le temps d'expliquer les liens entre production de déchets, modes de traitement et choix d'aménagement, elles créent les conditions d'une participation plus éclairée. La prévention apparaît alors moins comme une simple responsabilité individuelle que comme un véritable travail de mise en visibilité d'un problème public.

Cette invisibilisation est renforcée par la manière dont les infrastructures sont elles-mêmes présentées. Comme nous l'avons montré dans la sous-partie précédente, l'expression « Unité de Valorisation Énergétique » ne définit pas l'installation à partir du procédé qu'elle mobilise, l'incinération, mais à partir de l'un de ses résultats : la récupération d'énergie. C'est précisément là que se situe, selon nous, l'un des principaux enjeux de la prévention. Si le traitement des déchets peut produire de l'énergie, pourquoi faudrait-il en produire moins ? Cette question n'est presque jamais formulée explicitement dans les entretiens mais elle traverse les matériaux recueillis. Elle

montre que la valorisation énergétique peut, pour des personnes peu informées sur la hiérarchie des modes de traitement, rendre moins immédiatement compréhensible la nécessité de prévenir la production des déchets. Or la récupération d'énergie n'intervient qu'après leur production et leur combustion ; elle ne remet pas en cause le fait que, dans les politiques européennes comme dans les politiques nationales, la réduction à la source demeure la priorité. Plus l'attention se porte sur la valorisation des déchets existants, plus il devient nécessaire d'expliquer pourquoi le premier objectif reste d'éviter qu'ils soient produits.

La prévention prend alors une importance particulière. Elle ne consiste pas uniquement à encourager les habitant·e·s à mieux trier ou à adopter quelques écogestes. Elle suppose aussi de rendre visibles les arbitrages qui structurent les politiques de gestion des déchets et de rappeler que la valorisation énergétique constitue une solution de traitement, non une justification de la production de déchets. Les campagnes d'information, les actions de sensibilisation ou les dispositifs d'accompagnement ne servent donc pas seulement à modifier les comportements ; ils permettent aussi de reconstruire un lien entre les déchets produits au quotidien et les choix collectifs qui organisent leur devenir. Sans ce travail de mise en visibilité, le risque est que la question des déchets reste cantonnée à un univers technique, dont les citoyen·ne·s ne perçoivent que les bénéfices annoncés, sans toujours comprendre pourquoi la réduction à la source demeure un enjeu environnemental central.

III. La concertation : entre ouverture démocratique et recomposition de la conflictualité

Les analyses précédentes ont montré que la faible mobilisation autour de l'UVE du Mirail ne peut être comprise sans prendre en compte la technicisation du débat, les formes d'invisibilisation des déchets ou encore les conditions concrètes de leur prévention. Reste alors à s'interroger sur le rôle joué par les dispositifs participatifs eux-mêmes. Loin de se réduire à un simple cadre procédural, la concertation apparaît dans les entretiens comme un espace ambivalent, à la fois porteur de nouvelles possibilités de discussion et traversé par des limites qui interrogent sa capacité à transformer réellement les décisions publiques.

III. A. Une participation qui ouvre de nouveaux espaces de discussion

Les entretiens montrent que la concertation occupe une place centrale dans le projet de reconstruction de l'UVE du Mirail. Bien sûr, plusieurs enquêté·e·s questionnent son influence réelle

sur la décision finale et soulignent certaines de ses limites. Mais, malgré ces critiques, tous et toutes reconnaissent qu'elle a créé un espace inédit de dialogue autour d'un sujet qui, jusqu'alors, restait largement traité par des spécialistes. La concertation ne consiste donc pas seulement à informer le public sur un projet déjà construit. Elle devient un dispositif à part entière, avec ses règles, ses outils, ses temporalités et ses objectifs propres. Après la concertation préalable de 2022, les garantes recommandent de poursuivre les échanges afin de maintenir un dialogue continu avec les habitant·e·s et les parties prenantes tout au long de l'élaboration du projet. La concertation ne s'arrête donc pas une fois la première phase terminée ; elle devient un processus inscrit dans la durée. Le rapport final rappelle ainsi que quarante-six rencontres ont été organisées entre 2023 et 2025, sous des formes variées : réunions publiques, groupes de travail, visites du site, webinaires, rencontres de proximité ou encore comité de pilotage. L'objectif n'est plus seulement de présenter le projet mais de créer plusieurs espaces où il peut être discuté tout au long de son évolution.

Les entretiens confirment que cette organisation représente un véritable travail en amont. Thomas Fabre Navarro explique par exemple que la concertation n'est pas venue s'ajouter au projet une fois celui-ci terminé. Au contraire, elle a nécessité la création d'un dispositif spécifique : *« le choix a été fait assez vite que ce soit la communication qui le porte »*, avant d'ajouter : *« moi, je l'ai suivie dès le début sur la concertation préalable (...) et ensuite c'est moi qui me suis occupé de construire le dispositif de concertation continue »*. Il précise même que cette seconde phase représente *« une implication encore plus forte »* (Thomas Fabre Navarro, Decoset). La participation apparaît comme un travail en soi à s'approprier, qui mobilise du temps, des moyens humains et une organisation spécifique. Philippe Martin décrit lui aussi cette montée en puissance du dispositif. Il rappelle que le projet a connu *« trois mois de concertation préalable »*, puis *« trois ans de concertation continue »*, avant une nouvelle phase de participation précédant l'autorisation environnementale. Selon lui, cette succession d'étapes repose sur deux dimensions complémentaires : *« la dimension communication-information »* et *« la dimension participation »*, avec notamment *« un site internet spécifique pour la concertation »* (Philippe Martin, Decoset). Autrement dit, la concertation ne se limite plus à une obligation réglementaire ponctuelle ; elle accompagne désormais l'ensemble du projet et fait partie de sa construction.

Cette volonté d'organiser un dialogue dans la durée est également reconnue par plusieurs acteur·rice·s associatifs, y compris lorsqu'ils et elles restent critiques à l'égard du projet. Alain Esteban explique ainsi que son collectif a choisi de participer parce que *« ça nous intéressait »*, avant de prendre part *« à un certain nombre de successions de concertations »* (Alain Esteban, association de quartier). De son côté, Michel Roussel souligne que son association s'est investie tout

au long de la démarche afin de « garder le dialogue ouvert avec les habitants », notamment grâce à des réunions régulières rassemblant « *entre 40 et 50 personnes* » (Michel Roussel, association de quartier). Les associations ne restent donc pas à l'extérieur du dispositif. Même lorsqu'elles contestent certaines orientations, elles choisissent de s'en saisir comme d'un nouvel espace où il devient possible d'interroger les institutions, de suivre l'évolution du projet et de faire entendre d'autres points de vue.

Ce premier constat dépasse le seul cas toulousain. Les comparaisons faites par plusieurs militant·e·s montrent que ce type de démarche tend aujourd'hui à se généraliser dans les controverses environnementales. Qu'il s'agisse des expériences évoquées en Bretagne, en Corse ou à Ivry-sur-Seine, les grands projets liés aux déchets s'accompagnent désormais de réunions publiques, de groupes de travail ou de dispositifs de dialogue plus ou moins développés (Yves Le Corre, Monique Castagnoli et Élodie Caron). Cette évolution traduit une transformation plus large de l'action publique. Son principal apport ne réside donc pas encore dans les décisions qu'elle produit mais dans le fait qu'elle rend possible un débat qui n'aurait probablement pas existé sous cette forme quelques années auparavant. L'un des principaux effets de la concertation ne réside pas uniquement dans le fait de permettre à davantage d'acteur·rice·s de participer. Les entretiens montrent qu'elle transforme également le contenu même des discussions. Les sujets débattus ne sont pas figés au moment où la procédure débute ; ils évoluent au fil des échanges, des questions soulevées par les associations, des remarques des habitant·e·s et des demandes formulées pendant les réunions.

Le cas des émissions de gaz à effet de serre est particulièrement révélateur. Thomas Fabre Navarro explique que cette question n'était pas centrale au début de la démarche : « le CO₂ n'était pas un sujet initialement ». Ce sont les échanges avec les associations qui vont modifier la situation : « *les associations nous ont dit : le CO₂, il faut qu'on en parle* ». Il ajoute que cette demande a conduit Decoset à « *intégrer complètement ce sujet dans la concertation* », jusqu'à créer « *un groupe de travail spécifique* » consacré à cette question (Thomas Fabre Navarro, Decoset). Ce qui est intéressant ici n'est pas seulement l'ajout d'un nouveau thème. Les échanges modifient les questions que le maître d'ouvrage considère lui-même comme importantes à traiter.

Les choix techniques ne sont plus uniquement discutés entre institutions et experts ; ils deviennent aussi des objets de débat collectif. Pour autant, cette ouverture ne remet pas en cause l'ensemble des rapports de pouvoir qui structurent la décision publique. Comme le rappelle Michel Roussel, « *on sait bien que ce sont les élus qui vont décider* » (Michel Roussel, association de quartier). Les garantes de la CNDP rappellent elles aussi que leur rôle n'est pas de décider à la place des

institutions mais de garantir le droit du public à être informé et à participer à l'élaboration des décisions. La concertation ouvre donc un espace de délibération sans transformer fondamentalement la répartition du pouvoir décisionnel. Cette distinction est importante. Comme le souligne Blondiaux (2008), les dispositifs participatifs ne remplacent pas la démocratie représentative ; ils viennent la compléter en ouvrant des espaces où les décisions peuvent être discutées, questionnées et enrichies. Le cas toulousain montre bien cette évolution. La concertation permet d'élargir le débat et de faire circuler davantage de savoirs mais elle reste organisée selon des règles définies par les institutions. De ce fait, si le droit de participer est ouvert à toutes et tous, la capacité à prendre effectivement part à ces échanges n'est pas également répartie. C'est précisément cette question des inégalités de participation qu'il convient désormais d'examiner.

III. B. Une participation socialement sélective

L'un des principaux enseignements des entretiens est que la faible participation observée dans le cadre de la concertation ne peut être interprétée comme un simple désintérêt des habitant·e·s pour les questions liées à l'incinération. Une telle lecture reviendrait à individualiser les causes de la non-participation, en supposant que les citoyen·ne·s choisissent librement de s'impliquer ou non. Or, les matériaux recueillis invitent à déplacer le regard. Ils montrent que l'accès aux dispositifs participatifs dépend moins d'une volonté de participer que des ressources sociales permettant de transformer cet intérêt en engagement concret. La participation apparaît ainsi comme une capacité socialement construite, qui suppose du temps, des compétences, une certaine familiarité avec les procédures participatives et le sentiment d'être légitime à intervenir sur des sujets techniques.

Cette distinction est particulièrement visible dans les propos de Claire Dupuis-Kumar. Elle rappelle d'abord le principe démocratique qui fonde la concertation :

« Toute personne a le droit d'être informée et de participer à l'élaboration de décisions. Et puis j'en ai cette conviction, moi, sur tous les plans, de point de vue de l'efficacité des décisions, du point de vue même en tant que casquette, ma formation ingénieure fait que je suis convaincue aussi de la pertinence du point de vue pour améliorer la qualité des décisions, leur légitimité, même en termes d'argent public. Enfin voilà, avoir une élaboration participative fait qu'on arrive à une décision. »

Pourtant, lorsqu'elle décrit les personnes qui investissent effectivement ces dispositifs, son constat est beaucoup plus nuancé :

« Oui, c'est là où il faut varier les modalités, parce que sinon, on a toujours des représentants associatifs. Alors, sur des sujets techniques, des mâles de catégorie ethnique aussi, CSP+, voilà. Et c'est comment on sort, en tant que CNDP, à chaque fois, on essaie de réfléchir à des modalités pour aller vers d'autres publics. » .

Plus loin, elle invite d'ailleurs à relativiser les critiques portant sur la faible fréquentation des réunions publiques : *« Pourquoi on se mobilise ? Quand des gens disent qu'il n'y a pas grand monde, je dis est-ce que vous, vous participez ? Des fois j'ai des étudiants hyper critiques, je dis est-ce que vous êtes déjà allés à une réunion de concertation publique ? »*. Pris ensemble, ces verbatims mettent en évidence une tension centrale de la démocratie participative. Les dispositifs sont effectivement ouverts à toutes sur le plan juridique, mais ils tendent à être investis par des publics relativement homogènes. Cette homogénéité ne résulte pas d'une exclusion volontaire organisée par les institutions. Elle découle plutôt des exigences implicites de ces espaces : comprendre des dossiers parfois volumineux, maîtriser un langage technique, consacrer plusieurs soirées à des réunions ou encore intervenir publiquement devant des expert·e·s et des élu·e·s. La concertation ne sélectionne donc pas directement les individus ; elle sélectionne les ressources nécessaires pour y participer durablement.

Cette analyse est largement partagée par les acteur·rice·s associatifs rencontrés. Michel Roussel observe ainsi que la faible implication des habitant·e·s ne traduit pas une absence totale d'intérêt pour les questions environnementales mais la difficulté à investir des procédures particulièrement chronophages :

« Pour être franc, on a constaté avec l'expérience, mais ça paraît normal, la mobilisation des habitants est moindre, voire presque ridicule. C'est-à-dire qu'effectivement, nous, on a une association, donc on a 360 foyers adhérents, donc à peu près 1 000 habitants sur 7 000 dans le quartier, ce qui est plutôt correct. Mais on ne sent pas une mobilisation, y compris sur l'UVE ou sur les questions de déchets particulièrement intenses. Autant sur des sujets plus ponctuels, la population peut se mobiliser. »

Il poursuit en expliquant que les contributions reposent essentiellement sur quelques membres du collectif : *« On travaille les sujets avec les membres du bureau (...) mais on a peu ou pas d'habitants qui sont force de proposition, qui s'impliquent vraiment sur le sujet. Je crois que leur quotidien déborde, moi le premier. »* (Michel Roussel, association de quartier). L'expression *« leur quotidien déborde »* est particulièrement éclairante. Elle invite à ne pas interpréter l'absence de participation comme une forme d'indifférence, mais comme le résultat de contraintes ordinaires,

professionnelles, familiales ou personnelles qui limitent la possibilité de suivre un dossier technique pendant plusieurs années.

Le temps apparaît aussi comme l'une des ressources les plus déterminantes. Plusieurs enquêté·e·s établissent spontanément un lien entre leur engagement et leur situation personnelle, notamment leur passage à la retraite. Alain Esteban explique ainsi : « *Mais je dirais que 95 %, c'est moi qui fais le travail. Donc, comme je suis à la retraite, ça tombe bien. J'ai du temps, donc je le fais avec plaisir.* » Il précise quelques instants plus tard : « *Donc, j'ai créé ce collectif-là. Moi, je suis retraité de l'industrie. Je travaillais pendant 40 ans comme ingénieur dans l'industrie automobile.* » (Alain Esteban, association de quartier). De manière comparable, Monique revient sur les débuts de la mobilisation corse en soulignant : « *J'étais à la retraite. Du coup, j'avais plus de temps.* » (Monique, militante Corse). Ces récits ne doivent pas être lus comme de simples anecdotes biographiques. Ils révèlent que la disponibilité temporelle constitue une condition essentielle de l'engagement. La possibilité de consacrer plusieurs heures par semaine à un dossier complexe devient ici une ressource militante à part entière.

Cependant, disposer de temps ne suffit pas. Encore faut-il être capable d'investir un espace de discussion dont les règles ne sont pas nécessairement familières. Les entretiens montrent que cette compétence n'est pas donnée d'emblée mais résulte souvent d'un apprentissage progressif. Monique décrit avec beaucoup de précision cette transformation : « *Non, je n'étais d'une timidité, mais malade. J'avais une trouille de m'exprimer en public. C'était terrible.* » Elle poursuit : « *Je me sentais incapable de poser une question ou de dire quoi que ce soit. Pour moi, la prise de parole en public, c'était terrible. Et il a bien fallu, à un moment donné, la presse venait à nos réunions.* » (Monique, militante Corse). Ce témoignage rappelle que la participation ne mobilise pas uniquement des connaissances techniques ; elle suppose également une confiance en soi, une aisance à prendre la parole et une familiarité avec les interactions publiques. Des compétences qui s'acquièrent progressivement et qui restent socialement inégalement distribuées.

Les entretiens invitent finalement à dépasser une lecture individualisante de la participation, qui opposerait des citoyen·ne·s engagés à d'autres qui seraient supposément désintéressés. Les matériaux montrent au contraire que l'engagement dépend fortement des contextes dans lesquels les individus évoluent, de leurs trajectoires biographiques et de leur proximité ainsi que de leurs connaissances sur les conséquences du projet. Cela apparaît notamment lorsque plusieurs enquêté·e·s distinguent les mobilisations durables des mobilisations plus ponctuelles. Michel Roussel observe que « autant sur des sujets plus ponctuels, la population peut se mobiliser », alors

que le projet d'UVE suscite un investissement plus limité dans la durée (Michel Roussel, association de quartier). De manière comparable, Yves Le Corre souligne que l'intensité de la mobilisation dépend fortement de la proximité immédiate du projet : « *La mobilisation citoyenne (...) elle est d'importance lorsque le projet, il est à nos portes.* » (Yves Le Corre, Zero Waste Pays d'Auray). Ces observations rappellent que la participation est largement conditionnée par la manière dont les habitant·e·s perçoivent les effets concrets d'un projet sur leur environnement quotidien. L'engagement devient plus probable lorsque les conséquences apparaissent directement perceptibles, alors que les projets plus anciens ou plus diffus peinent davantage à susciter une implication durable. Les trajectoires d'engagement décrites par les militant·e·s confirment également que la participation ne résulte que rarement d'une prédisposition initiale. Elle s'inscrit davantage dans une succession d'expériences qui conduisent progressivement certains individus à investir des espaces de concertation. Élodie Caron explique : « *Bah moi. Moi, c'est comme ça. En fait, j'ai des parents d'élèves et je suis arrivée par là.* » (Élodie Caron, Collectif 3R Ivry-Sur-Seine). Son entrée dans la mobilisation ne passe donc pas d'abord par un engagement environnemental mais par une implication locale liée à la vie scolaire. Cette trajectoire rappelle que les dispositifs participatifs sont souvent investis par des personnes déjà insérées dans des réseaux associatifs ou collectifs, qui disposent de relations sociales facilitant ensuite leur engagement sur d'autres enjeux. La participation se nourrit ainsi de participations antérieures.

Ces différents éléments conduisent finalement à déplacer la manière de penser la faible mobilisation observée autour du projet toulousain. Celle-ci ne traduit ni une défaillance de la démocratie participative, ni une indifférence généralisée des habitant·e·s. Elle révèle davantage que la participation constitue une pratique exigeante, dont l'exercice dépend de ressources socialement distribuées.

Le cas toulousain met en évidence une tension récurrente de la démocratie participative. Les dispositifs de concertation sont conçus pour élargir le débat public et associer les citoyen·ne·s aux décisions qui les concernent. Pourtant, leur appropriation reste étroitement liée à des ressources inégalement réparties dans la société. En ce sens, la concertation ne sélectionne pas directement les individus ; elle sélectionne les capacités de participation. De ce fait, la démocratie participative tend paradoxalement à faire des citoyen·e·s les mieux dotés en temps, en compétences et en expérience militante les principaux interlocuteurs des institutions, ce qui reproduit une partie des inégalités qu'elle cherche précisément à dépasser.

III. C. Une conflictualité qui ne disparaît pas mais change de forme

La concertation ne marque pas la disparition des oppositions autour du projet de reconstruction de l'UVE du Mirail. Les matériaux recueillis montrent au contraire que les désaccords demeurent profonds mais qu'ils s'expriment désormais dans un cadre davantage institutionnalisé. Cette évolution rejoint les analyses de la démocratie technique (Callon, Lascoumes et Barthe, 2001), selon lesquelles les dispositifs participatifs ne visent pas à supprimer les controverses, mais à les rendre discutables dans des espaces organisés. Le conflit change ainsi moins de nature qu'il ne change de forme, il se déplace des mobilisations spectaculaires vers des registres plus argumentés, procéduraux et continus.

Cette existence du désaccord apparaît d'abord dans les trajectoires des mobilisations observées sur différents territoires. À Ivry, la création du Collectif 3R naît directement du refus du projet de reconstruction : « *Et nous, quand je dis nous, c'est en fait des associations qui se sont mises ensemble lors de la commission nationale pour le débat public. Des individus ont dit qu'on ne voulait pas de la reconstruction de cet incinérateur* » (Élodie Caron, Collectif 3R). La concertation ne met donc pas fin à l'opposition mais elle constitue au contraire le moment où celle-ci s'organise collectivement. De la même manière, à Toulouse, Alain Esteban rappelle que la contestation s'est d'abord construite selon des formes plus classiques d'action collective : « *Donc ça, ça a généré un grand mécontentement. Et c'est là-dessus qu'on a décidé d'organiser une manifestation. C'est-à-dire que le collectif n'était même pas encore créé.* » Puis : « *Sinon, nous, on démarre. Alors on avait une grosse crainte, c'est que quand on lance comme ça une manif (...) On essayait de récupérer des gens. On avait mis des tracts en disant que voilà, on allait organiser cette manif.* » Ces récits montrent que les répertoires traditionnels de la contestation avec des manifestations, des distributions de tracts et des constitutions de collectifs restent des ressources mobilisées au moment où le conflit émerge. Ces formes d'action ne disparaissent pas sous l'effet de la concertation mais elles deviennent progressivement moins centrales au profit d'un investissement des procédures elles-mêmes. Cette évolution ne traduit pas une adhésion au projet, mais une adaptation stratégique des acteurs·rice·s aux modalités contemporaines de l'action publique. Dans le cas toulousain comme sur les autres terrains étudiés, les associations continuent de défendre des positions critiques, tout en investissant les espaces institutionnels où se discutent désormais les choix techniques et politiques. Le conflit demeure donc bien présent mais il commence à se déplacer vers des formes d'expression plus procédurales, qui feront précisément l'objet du développement suivant.

Les entretiens montrent que les associations développent une relation ambivalente aux dispositifs participatifs. D'un côté, elles reconnaissent que ces espaces permettent d'accéder à des informations auparavant difficiles à obtenir, d'interroger publiquement les maîtres d'ouvrage ou de produire des recommandations argumentées. De l'autre, elles demeurent attentives aux effets de cadrage induits par ces procédures. Élodie Caron s'interroge ainsi sur la portée réelle des consultations lorsqu'elle rapporte les propos tenus lors d'une réunion publique : « *Donc il organise des réunions en disant que lui, il se positionne pas, il prend pas parti, il écouterait si les gens décident que oui ou non, ils sont pour cette usine (...). Mais si jamais 100 % des Vitrioux disent non à l'usine, est-ce que cette usine ne se fera pas ?* » (Élodie Caron, Collectif 3R Ivry). Cette interrogation dépasse le seul cas étudié. Elle met en lumière une tension constitutive des dispositifs participatifs. Si la concertation constitue bien un outil de la participation citoyenne, elle ne transfère pas pour autant le pouvoir de décision aux habitant·e·s. Les contributions recueillies peuvent enrichir le projet, faire émerger de nouveaux enjeux ou conduire à certaines évolutions mais la décision finale demeure, dans le cadre institutionnel français et des élu·e·s. Autrement dit, l'existence d'une concertation ne signifie pas nécessairement l'exercice d'une démocratie participative entendue comme un partage effectif du pouvoir de décider. Elle ouvre un espace de délibération, sans remettre en cause la répartition institutionnelle des compétences décisionnelles.

Les acteur·rice·s institutionnel·le·s ne formulent pas cette tension dans les mêmes termes, mais leurs discours montrent également que la concertation est pensée comme un espace de discussion davantage que comme un lieu de codécision. La CNDP insiste sur la qualité du débat, sur la circulation des arguments et sur l'amélioration des projets grâce aux échanges avec les citoyen·ne·s. Decoset met quant à lui en avant les modifications apportées au projet, les réponses aux contributions ou encore les groupes de travail mis en place. Toutefois, cette reconnaissance reste inscrite dans un cadre procédural dont les institutions continuent de fixer les règles. Les militant·e·s acquièrent ainsi une place dans le débat public, sans pour autant devenir des coproducteurs de la décision. Les controverses ne quittent pas l'espace public mais elles changent d'arène. Elles se déplacent des manifestations vers les groupes de travail, des slogans vers les contributions écrites, des rapports de force visibles vers des échanges argumentés où l'expertise devient une ressource centrale. La contestation reste donc pleinement politique mais elle s'exprime désormais dans un langage procédural et technique qui transforme profondément les formes contemporaines de l'engagement environnemental.

Le cas toulousain met en évidence une évolution plus large des politiques environnementales contemporaines. La concertation ne remplace ni le conflit ni les divergences d'intérêts mais elle

transforme les formes considérées comme légitimes pour exprimer ces désaccords. Les opposant·e·s deviennent aussi des contributeurs, les associations développent des contre-expertises, les revendications prennent la forme de recommandations argumentées et les controverses se déplacent des mobilisations de rue vers des espaces de délibération plus institutionnalisés. En ce sens, les dispositifs participatifs ne marquent pas la fin de la conflictualité mais participent à sa recomposition. Ils tendent à intégrer le conflit au fonctionnement ordinaire de l'action publique, en le canalisant, en le formalisant et en le rendant compatible avec les procédures de décision. Cette évolution constitue sans doute l'un des principaux enseignements de cette recherche et ouvre directement sur la conclusion générale : comprendre la faible mobilisation autour de l'UVE du Mirail ne consiste pas à constater une disparition de la contestation mais à analyser la manière dont les transformations contemporaines de l'action publique environnementale redéfinissent les conditions mêmes dans lesquelles le conflit peut aujourd'hui être produit, entendu et politiquement légitimé.

Conclusion

Au fond, cette recherche invite à déplacer la question initiale. Avant de s'interroger sur la faible mobilisation autour de l'UVE, il faut peut-être se demander dans quelles conditions les citoyen·ne·s peuvent s'intéresser à un outil dont la fonction est de traiter un objet qui, lui-même, reste largement invisible. Les déchets occupent une place paradoxale dans nos sociétés : chacun·e en produit quotidiennement, mais tout est organisé pour qu'ils disparaissent le plus rapidement possible de notre champ de vision. Dès lors, le déchet cesse d'être un objet de réflexion pour devenir un objet de gestion.

Dans ce contexte, il devient difficile de faire du traitement des déchets un véritable sujet de débat public. Comment questionner le fonctionnement d'une infrastructure lorsque l'on ne s'interroge déjà plus sur ce qu'elle traite ? Comment débattre de l'incinération lorsque le déchet lui-même n'est plus perçu comme un enjeu collectif ? L'enquête montre ainsi que la faible visibilité des mobilisations ne renvoie pas uniquement aux caractéristiques de la concertation, à la technicité du projet ou aux ressources militantes disponibles. Elle tient aussi au fait que l'objet même de la controverse reste un « non-sujet » pour une grande partie de la population. Plus encore, elle invite à questionner ce que l'on entend par mobilisation. Celle-ci est souvent pensée à travers ses formes les plus visibles, manifestations, pétitions, oppositions publiques, comme si se mobiliser revenait nécessairement à

contester. Pourtant, les matériaux recueillis montrent qu'il existe d'autres formes d'engagement, plus discrètes mais tout aussi importantes : chercher à comprendre le fonctionnement de la filière des déchets, participer à une réunion publique, poser des questions, assister à une visite de site ou prendre part à une concertation. Avant même de pouvoir soutenir ou contester un projet, il faut d'abord qu'il devienne un sujet auquel on s'intéresse. La mobilisation ne commence donc pas nécessairement avec la contestation ; elle peut commencer par une démarche de compréhension et d'appropriation d'un problème public.

L'analyse permet alors de comprendre d'une autre façon le rôle joué par l'appellation « Unité de Valorisation Énergétique ». Il ne s'agit pas d'affirmer que cette terminologie empêcherait les citoyen·ne·s de comprendre le fonctionnement de l'installation ou qu'elle relèverait d'une stratégie de dissimulation. En revanche, le choix de nommer l'installation à partir de ce qu'elle produit plutôt qu'à partir de ce qu'elle fait, incinérer des déchets, peut contribuer à orienter les premières représentations des personnes peu familières de ces enjeux. Si l'installation est d'abord perçue comme un équipement qui valorise de l'énergie, la question de la réduction des déchets apparaît moins immédiatement centrale. Pourquoi faudrait-il produire moins de déchets si ceux-ci sont présentés comme une ressource capable de produire de la chaleur et de l'électricité ?

C'est précisément là que la prévention prend tout son sens. Son rôle n'est pas seulement d'encourager le tri ou de diffuser des écogestes. Elle consiste aussi à rendre à nouveau visible ce qui ne l'est plus : rappeler que la valorisation énergétique intervient après la production des déchets et qu'elle ne remplace jamais leur réduction à la source. Autrement dit, la prévention ne vise pas uniquement à modifier les comportements ; elle participe à reconstruire le déchet comme un problème public. Avant même d'espérer voir émerger une mobilisation citoyenne autour des modes de traitement, il faut que les déchets redeviennent un objet de réflexion, de discussion et d'intérêt collectif. Il est difficile de questionner un outil lorsque l'on ne questionne pas encore ce qu'il traite.

Cette recherche conduit donc à une dernière réflexion. Peut-être est-il finalement plus difficile de se mobiliser contre un outil de traitement que contre les effets visibles d'une pollution. L'UVE traite précisément ce que notre organisation sociale cherche à faire disparaître. Dès lors, la mobilisation ne suppose pas seulement de contester une infrastructure ; elle suppose d'abord de rendre visible l'objet qu'elle traite. De ce fait, la principale difficulté n'est peut-être pas de convaincre les citoyen·ne·s de s'intéresser à l'incinération mais de faire des déchets eux-mêmes un véritable enjeu politique. Cela conduit finalement à repenser la mobilisation pas comme le simple fait de s'opposer, mais comme un processus plus large d'appropriation d'un problème public. Une mobilisation peut

conduire à la contestation mais elle peut tout autant prendre la forme d'une volonté de comprendre, de s'informer, de débattre ou de participer à la définition collective d'un enjeu. Dans le cas des déchets, cette première étape apparaît essentielle. Avant de pouvoir débattre des outils de traitement ou des choix technologiques, encore faut-il que le déchet lui-même cesse d'être un « non-sujet » et retrouve une place dans l'espace public. C'est sans doute là l'un des principaux enseignements de cette recherche : la question n'est pas seulement celle de la mobilisation autour de l'UVE mais plus largement celle des conditions sociales qui permettent à un objet ordinaire, rendu invisible par son mode de gestion, de redevenir un véritable problème public.

Bibliographie

Bibliographie scientifique

- Sabine Barles (2005). *L'invention des déchets urbains : France, 1790-1970*. Champ Vallon.
<https://shs.cairn.info/revue-annales-2011-1-page-XLIX>
- Pierre Bourdieu (1979). *La distinction. Critique sociale du jugement*. Les Éditions de Minuit.
<https://shs.cairn.info/pierre-bourdieu--9782912601780-page-36?lang=fr>
- Pierre Bourdieu (1980). *Le sens pratique*. Les Éditions de Minuit.
<https://shs.cairn.info/revue-archives-de-philosophie-2006-1-page-57>
- Nicolas Buclet (2005). *La gestion des déchets ménagers entre politiques publiques et controverses*. L'Harmattan.
- Nicolas Buclet (2005). *Gestion de crise environnementale et démocratie participative : Le cas de l'incinération des déchets ménagers—Persée*. (s. d.).
https://www.persee.fr/doc/pomap_0758-1726_2005_num_23_2_2279
- Daniel Cefaï (2007). *Pourquoi se mobilise-t-on ? Les théories de l'action collective*. La Découverte. <https://journals.openedition.org/lectures/472>
- Jean-Baptiste Comby (2015). *La question climatique. Genèse et dépolitisation d'un problème public*. Raisons d'agir. <https://journals.openedition.org/sociologie/2934>
- Comby, J.-B., & Malier, H. (2022). Les classes populaires et l'enjeu écologique : Un rapport réaliste travaillé par des dynamiques statutaires diverses. *Sociétés contemporaines*, N° 124(4), 37-66. <https://doi.org/10.3917/soco.124.0037>
- Jean-Michel Deleuil (2004). Le tri sélectif : un geste écologique ? *Espaces et sociétés*, (116-117), 149-167.
- Mary Douglas (1966). *Purity and Danger: An Analysis of Concepts of Pollution and Taboo*. Routledge & Kegan Paul.
https://www.persee.fr/doc/hom_0439-4216_1969_num_9_4_367082

- Fillieule, O., Agrikoliansky, É., & Sommier, I. (2010). *Penser les mouvements sociaux : Conflits sociaux et contestations dans les sociétés contemporaines*. La Découverte.
<https://journals.openedition.org/lectures/1096>
- Daniel Gaxie (1978). *Le cens caché. Inégalités culturelles et ségrégation politique*. Seuil.
<https://shs.cairn.info/le-cens-cache--9782020049412?lang=fr>
- Jean Gouhier (2000). *Au-delà du déchet : le territoire de qualité*. Presses universitaires de Rouen.
- Guillaume Gourgues (2013). *La démocratie participative est-elle un nouvel esprit de l'action publique ?* La Découverte.
<https://shs.cairn.info/dictionnaire-des-politiques-territoriales--9782724626001-page-141?lang=fr>
- Joseph Gusfield (2009). *La culture des problèmes publics. L'alcool au volant : la production d'un ordre symbolique* (trad. française). Economica. (Ouvrage original publié en 1981)
<https://shs.cairn.info/revue-etudes-de-communication-2010-1-page-203>
- Isabelle Hajek (2005). Les politiques de gestion des déchets et la valorisation : entre développement durable et développement industriel.
- Isabelle Hajek (2012). La gestion durable des déchets urbains à l'épreuve des mobilisations.
https://www.persee.fr/doc/revss_1623-6572_2012_num_47_1_1439
- Anne Jobert (1998). L'aménagement en politique ou ce que le syndrome NIMBY nous dit de l'intérêt général. *Politix*, 11(42), 67-92.
https://www.persee.fr/doc/polix_0295-2319_1998_num_11_42_1725
- Pierre Lascoumes, & Patrick Le Galès. (2004). *Gouverner par les instruments*. Presses de Sciences Po. <https://journals.openedition.org/sdt/27371?lang=en>
- Pierre Lascoumes, & Patrick Le Galès. (2007). *Sociologie de l'action publique*. Armand Colin.
https://shs.cairn.info/article/RFSP_595_1021h
- Baptiste Monsaingeon (2017). *Homo Detritus. Critique de la société du déchet*. Seuil.
<https://shs.cairn.info/homo-detritus-critique-de-la-societe-du-dechet--9782021352603?lang=fr>
- Baptiste Monsaingeon (2021). *Le poubelloène : l'invention du déchet et ses conséquences*. Entretien.

Laurence Monnoyer-Smith (2011). La participation en ligne et le renouvellement de la démocratie participative.
https://www.researchgate.net/publication/269642889_La_participation_politique_en_ligne_Vers_un_renouvellement_des_problematiques

Littérature grise et documents institutionnels

ADEME. (2024). *Données et orientations nationales relatives à la prévention et à la gestion des déchets*.

Commission nationale du débat public. (2024, juillet). *Rapport intermédiaire de la concertation continue sur le projet d'évolution de l'Unité de Valorisation Énergétique (UVE) du Mirail*.
<https://www.debatpublic.fr/sites/default/files/2024-07/rapport%20intermediaire%20concertation%20continue%20UVE%20Toulouse%20Mirail.pdf>

Commission nationale du débat public. (2025, octobre). *Rapport intermédiaire n° 2 de la concertation continue sur le projet d'évolution de l'Unité de Valorisation Énergétique (UVE) du Mirail*.
https://www.debatpublic.fr/sites/default/files/2025-10/25-10-30-%20Rapport_intermediaire_concertation_continue-UVE-N2-VF_0.pdf

Commission nationale du débat public. (s. d.). *Évolution de l'incinérateur de Toulouse-Mirail*. Consulté le 9 juillet 2026, sur
<https://www.debatpublic.fr/evolution-de-lincinerateur-de-toulouse-mirail-2278>

Decoset. (2024, février). *Dossier de concertation préalable*.
https://decoset.fr/app/uploads/2024/02/Dossier-de-concertation-prealable_Decoset.pdf

Decoset. (2024, février). *Rapport final du maître d'ouvrage à l'issue de la concertation préalable sur le projet d'évolution de l'Unité de Valorisation Énergétique (UVE) du Mirail*.
https://decoset.fr/app/uploads/2024/02/DECOSSET_Rapport-final-du-maitre-douvrage.pdf

Decoset. (2025). *Documents techniques et scénarios d'évolution de l'UVE du Mirail*.

Decoset. (s. d.). *Projet d'évolution de l'Unité de Valorisation Énergétique (UVE) du Mirail*.
<https://uve-toulouse.decoset.fr/projet/>

Panel citoyen UVE du Mirail. (2025). Avis et recommandations du panel citoyen concernant l'avenir de l'UVE du Mirail.

Rapport intermédiaire de la concertation UVE du Mirail. (2025).

Zero Waste France. (2024). *Les promesses fumeuses de l'incinération.*

<https://www.zerowasteFrance.org/publication/les-promesses-fumeuses-de-lincineration/>

Zero Waste France. (2024). *Quelles alternatives à l'incinération ? Les leçons de Besançon.*

<https://www.zerowasteFrance.org/alternatives-incineration-besancon/>

Zero Waste Toulouse. (2025). *Incinérateur de Toulouse : Stop ou encore ?*

<https://zerowastetoulouse.org/incinerateur-toulouse-stop-ou-encore/>

Textes législatifs

France. (2020). *Loi n° 2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire (AGEC).* Journal officiel de la République française.

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000041553759/>

France. *Code de l'environnement*, article L.541-1-1.

https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000042176087